

## LIBRARY



## Les Danois se prononcent pour l'Europe

Le Danemark emboîte le pas et continuera le travail européen avec ses onze collègues. Une majorité de Danois s'est, en effet, prononcée, le 27 février dernier, en faveur du maintien du Danemark dans la CE.

„Ce résultat est encourageant pour nous tous, singulièrement parce que ce référendum a donné lieu à un débat de fond sur l'avenir de la Communauté européenne” a déclaré Jacques Delors, le président de la Commission, lorsqu'il a pris connaissance des résultats du référendum.

Jacques Delors a exprimé l'espoir que la nouvelle étape dans l'évolution

de la Communauté franchisse grâce aux modifications apportées au Traité, s'avèrera favorable aux intérêts du peuple danois dans son ensemble.

De son côté, le Ministre belge des Affaires Etrangères, Leo Tindemans, s'est réjoui du fait que la situation était enfin éclaircie au Danemark.

„Quand on est membre d'un club, il est toujours pénible de voir les forces hostiles à l'idéal qu'on s'est donné, tenter de vous empêcher de le servir correctement” a déclaré Monsieur Tindemans à „La Libre Belgique”, ajoutant „Et le gouvernement danois se trouvait dans semblable situation”.

En outre, Monsieur Tindemans a fermement défendu le fait que neuf des douze pays membres n'aient pas attendu l'accord du peuple danois pour signer l'accord de Luxembourg.

„Ce n'était pas une sorte de viol diplomatique. Si nous avons accepté que la signature puisse être reportée, nous aurions laissé l'impression à l'opposition danoise que nous étions prêts à négocier. Nous avons, au contraire, clairement montré que nous étions déterminés à ne pas renégocier ce „minimum minimorum”.

„Imaginez”, poursuivait le Ministre des Affaires

Etrangères, „que l'un ou l'autre Etat membre connaisse des difficultés gouvernementales : tous les résultats engrangés à Luxembourg s'en seraient trouvés menacés.”

## Dans ce numéro

- 2 Natali et le Tiers Monde
- 4 Une Bourse européenne
- 6 Etudiants étrangers
- 8 Aide aux projets Belges
- 9 Tourisme
- 10 Erosion du sol
- 12 Euroforum

Le vice-président Lorenzo Natali :

## „Nous devons aider le tiers monde à s'aider lui-même”

Voici un peu plus d'un an que Lorenzo Natali a accepté, au sein de la Commission, la responsabilité des relations de la CEE avec le tiers monde. Ce fut une année riche d'événements dans ce domaine, avec des transformations institutionnelles profondes (expiration de la deuxième convention de Lomé, pacte fondamental entre l'Europe et la majeure partie des pays en voie de développement, et début de la troisième), et avec des catastrophes à affronter, telles que la sécheresse et la faim en Afrique. Il nous a semblé que le moment était venu de faire le point avec M. Natali lui-même.

**Eur info :** *Comment se fait-il qu'après avoir mené à bien l'entrée dans la Communauté de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, et après avoir eu la responsabilité directe d'un certain nombre de politiques européennes, dont celle de l'environnement, vous vous occupiez à présent de problèmes tout à fait différents ?*

**Lorenzo Natali :** Ce fut un choix précis et délibéré, dicté par deux considérations. La première est d'ordre personnel : c'est le désir de manifester ma solidarité à l'égard de l'humanité dans mon travail quotidien comme ailleurs : s'occuper de la faim, de la

misère, du sous-développement est une façon de faire de la politique en allant au-delà de la politique. Le second motif a été la conviction qu'il ne pourra y avoir de sécurité et de stabilité dans le monde, ni d'expansion durable en Europe, tant que les problèmes des régions du globe les plus pauvres ne seront pas résolus.

**EI :** *Votre première tâche est donc de traduire dans les faits la convention de Lomé, c'est-à-dire l'association entre la CEE et un groupe de 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Où en sommes-nous ?*

**LN :** Sur le plan juridique, la troisième convention n'est pas encore entrée en vigueur, parce qu'il manque certaines ratifications, dont celle du Parlement italien.

**EI :** *Pourquoi ?*

**LN :** Je ne pense pas un seul instant qu'il s'agisse d'un manque d'intérêt, et encore moins d'un retard intentionnel; la situation est probablement due aux travaux parlementaires, et j'espère qu'elle pourra se débloquer très vite. Quoi qu'il en soit, nous mettons en œuvre l'essentiel de la „politique de Lomé” par anticipation, dans le sillage des conventions précédentes et en utilisant le patrimoine de connaissances,



de relations, d'expériences et, pour le moment aussi, de ressources financières, qui a été accumulé.

**EI :** *Et quels sont les résultats ?*

**LN :** L'instrument est exemplaire : c'est l'unique modèle de coopération organisée et institutionnalisée entre le Nord et le Sud, sur un plan d'égalité entre les deux parties.

**EI :** *Cependant, en Afrique surtout, les résultats des conventions passées n'ont pas été à la hauteur des espérances.*

**LN :** C'est vrai, mais cela n'est pas dû à l'instrument,

qui reste exemplaire, mais plutôt à la détérioration de la situation économique mondiale et à quelques erreurs dans les choix d'application, erreurs dont les deux parties se partagent la responsabilité : ainsi, les financements de projets isolés, que les pays bénéficiaires ne sont pas toujours à même d'utiliser, et qui n'impliquent pas suffisamment les populations locales.

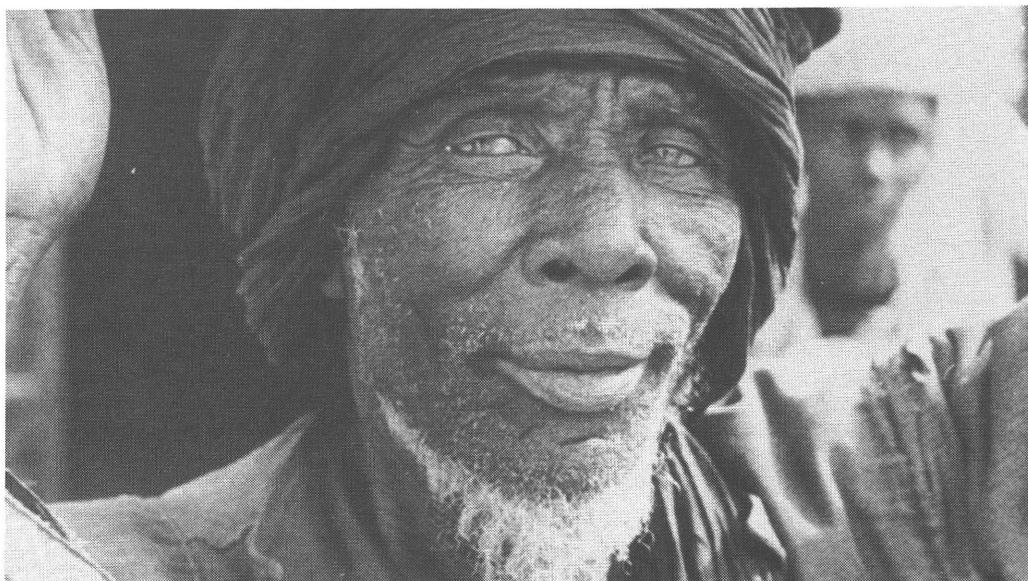
**EI :** *Comment y remédier ?*

**LN :** La nouvelle convention comporte des innovations qui justifient les espoirs d'une efficacité maximale. Aujourd'hui, nous visons le „développement endogène” des pays associés, à savoir une meilleure utilisation de leurs ressources, ressources humaines comprises, et l'implication des populations par le biais de programmes d'ensemble au lieu de projets isolés. La priorité est donnée partout au développement rural et à la sécurité alimentaire, dans le respect des „trois c”.

Concentration des efforts, coordination des interventions (avec d'autres donateurs également), cohérence avec les politiques et les objectifs locaux. Par exemple : il n'y a pas de développement rural sans une politique qui garantisse un certain prix pour les produits de la terre, et donc un niveau de revenu raisonnable pour les paysans. Nous avons fait l'expérience de projets qui ont échoué, faute d'avoir su y intéresser les populations rurales.

**EI :** *Mais de cette façon, les choix ne risquent-ils pas d'être dictés depuis Bruxelles ?*

**LN :** En théorie oui, dans la pratique non, puisqu'en passant au concret, c'est-à-dire à la définition des programmes avec les autorités des pays concernés, nous constatons une très large identité de vues : pratiquement tous admettent la priorité donnée à la sécurité alimentaire, c'est-à-dire à une agriculture axée tout d'abord sur les besoins alimentaires du pays, et



pas seulement sur la mono-culture de produits destinés à l'exportation, à des prix qui échappent à tout contrôle local. Les programmes de nos aides, pour les cinq prochaines années, sont déjà définis, de manière satisfaisante, avec la grande majorité des pays associés. Plus de 60 % des fonds mis à disposition par la CEE seront destinés à des projets agricoles. Dans certains pays, comme le Sénégal, ce pourcentage atteint 90 %.

**EI :** *Mais l'année dernière, nous nous sommes trouvés face au drame de la pénurie et de la faim, auquel il fallait répondre par des mesures immédiates, avant de penser à la programmation.*

**LN :** C'est vrai, nous avons dû affronter une des plus graves crises alimentaires que le monde ait connue; le premier objectif était donc simple et imposé par les circonstances : il fallait éviter que des millions de personnes ne continuent à mourir de faim. La Communauté Européenne a répondu par le „plan de Dublin”, qui a mis à la disposition des huit pays africains les plus touchés par la sécheresse — de l'Ethiopie au Soudan, du Tchad à la Somalie — près d'un million trois cent mille tonnes de céréales ou de produits équivalents. Avec le soutien des gouvernements européens (qui ont également apporté une contribution individuelle, en fonction de leurs possibilités), nous avons mobilisé des aides à concurrence de 6.250 milliards de Lires. Et pas seulement un don de produits alimentaires : nous nous sommes aussi occupés du transport et des routes, afin que les denrées parviennent jusqu'à leurs destinataires; nous avons organisé un pont aérien, donné des camions. Le premier acte est à présent terminé, avec succès.

**EI :** *Pourquoi le premier ? Y en a-t-il un deuxième ?*

**LN :** Un deuxième et aussi un troisième. Au moment

où plus personne ne meurt de faim sur place (ce moment est arrivé à peu près partout et, là où il y a urgence, nous continuons de toute façon les fournitures salvatrices), il faut penser à créer les conditions nécessaires pour que tout rentre dans l'ordre. Après l'envoi de vivres, on doit permettre aux agriculteurs de recommencer à travailler et à produire : il faut se garder de transformer des millions de personnes en assistés permanents. Pour les huit pays prioritaires, plus l'Angola et le Mozambique, nous sommes en trains de réaliser un plan de réhabilitation et de relance, conçu, défini et approuvé en trois mois, et actuellement en cours d'exécution : fourniture de semences et de fertilisants, constitution de stocks de sécurité, réouverture de certaines voies ferrées, et mise en œuvre d'un système de prévisions qui permette de ne plus être pris à l'improviste, mais de prévoir et de prévenir les crises éventuelles.

**EI :** *Les expéditions de vivres sont alors terminées ?*

**LN :** Nous continuons là où elles sont encore nécessaires, mais ce n'est pas l'objectif prioritaire. A l'heure actuelle, les problèmes sont différents; il faut aussi combattre les manoeuvres scandaleuses d'accaparements de céréales par des spéculateurs sans scrupules. Les remèdes faciles, comme le simple transfert de surplus agricoles de l'Europe vers l'Afrique, suggérés soit par naïveté, soit par intérêt, peuvent avoir des effets dévastateurs sur des économies notoirement fragiles. Là où règne la faim, il existe un état de misère chronique et permanente : insuffisance de moyens de production, malnutrition, absence de sécurité sociale et politique, mentalités arriérées, fermeture au monde extérieur, perte de tout espoir. C'est contre tout cela que nous devons combattre. Et pour le faire, le deuxième acte à lui seul ne suffit pas.

**EI :** *Quel est donc le troisième acte ?*

**LN :** Nous l'avons déjà évoqué indirectement au début, à savoir la programmation de l'autonomie alimentaire. Mais il y a une priorité qui dépasse les accords conclus ou à conclure avec les différents pays, pour se concentrer sur un objectif horizontal : la lutte contre la désertification, contre l'irrésistible avancée du désert, qui ne détruit pas seulement une récolte, mais aussi toute possibilité d'en obtenir d'autres.

**EI :** *Il nous semble entendre un vieux disque....*

**LN :** Pendant des années, on a discuté en termes scientifiques sur la désertification, mais rien, ou bien peu a été fait sur le terrain. La Communauté a décidé d'aller au-delà des débats académiques : nous financerons, au moyen de tous les instruments mis à notre disposition, toutes les actions qui, en accord avec nos partenaires, seront considérées comme prioritaires pour stopper l'avance du désert. Sans ce troisième acte, les succès du premier et du deuxième resteraient éphémères. Ceux qui ne s'émeuvent que lorsqu'il voient mourir des enfants à la télévision le savent.

**EI :** *A qui pensez-vous ?*

**LN :** A tout le monde. Les images de faim et de mort avaient provoqué dans l'opinion publique un généreux engagement émotif, qui risque de s'éteindre. Au contraire, l'attention mérite d'être alimentée en permanence, et non plus seulement à coups de disques et de proclamations, si nous ne voulons pas que la tension morale s'épuise avec l'urgence, laissant tels quels les problèmes de toujours. Voilà le message que je voudrais faire passer.

**EI :** *Vos nouvelles responsabilités ne vous imposent pas seulement de répondre aux défis de la faim, du désert et du développement, mais aussi à un problème*

*politique particulier : celui de l'Afrique australe, provoqué par le comportement de la République Sud-Africaine.*

**LN :** Sur le plan des principes, il n'y a pas d'incertitude : nous sommes contre l'apartheid et nous prévoyons un soutien particulier non seulement pour les pays associés directement impliqués — pour les aider notamment à réduire leur degré de dépendance économique —, mais aussi pour les organisations pacifiques qui, sur place, en Afrique du Sud même, luttent contre la ségrégation. Le jugement moral est clair et sans équivoque; nous devons déployer tous les efforts possibles pour obtenir un changement de la politique du gouvernement sud-africain. Personne ne veut saper les possibilités pour l'Afrique du Sud, avec un régime démocratique et pacifique, d'être une locomotive pour les économies des pays de l'Afrique australe. Nous devons éviter toute exaspération, cassure, bain de sang, qui seraient ruineux pour tous.

**EI :** *Une conclusion ?*

**LN :** La Communauté doit se renforcer, se consolider et dominer ses crises pour faire progresser l'union européenne, mais aussi parce que seule la Communauté, en tant qu'ensemble, aura la possibilité de faire, en faveur du tiers monde, tout ce qui est souhaitable. En Afrique, en particulier, la Communauté est le point de repère dans lequel s'annulent les souvenirs du colonialisme, tandis que s'exaltent les liens traditionnels entre les Africains et les Européens. C'est la raison pour laquelle tous les progrès sont importants; même s'ils restent inférieurs à nos aspirations, nous n'oublions pas ceux qui viennent d'être réalisés, tant sur le plan économique qu'institutionnel, et, plutôt que de nous lamenter sans fin sur ce qui n'a pas été fait, nous pensons utiliser au mieux, comme base pour des progrès ultérieurs, ce qui a été obtenu jusqu'ici.

# Idis Un premier pas vers une bourse européenne



Daniel Cardon de Lichtbuer, de la BBL.

Dans quelque mois, mais de toute manière avant la fin de l'année, les investisseurs européens pourront placer des ordres ailleurs que dans leurs bourses nationales, grâce à un système électronique appelé IDIS. Cependant, à titre provisoire, ces ordres ne seront pas encore traités par voie électronique, ce qui devrait être le cas dans le courant de 1987. Au stade ultime, le paiement des actions achetées devra également pouvoir se régler via IDIS. C'est ce qui ressort d'un déjeuner-débat organisé par la maison d'Europe, le 24 février au Bureau de Presse et d'Information de la Communauté européenne.

Deux orateurs, MM. Daniel Cardon de Lichtbuer, de la Banque Bruxelles Lambert, et le Président de la Commission de la Bourse de Bruxelles, Jean Reyer, ont exprimé leur assentiment quant à la nécessité de poursuivre l'intégration des bourses européennes. La création d'une véritable bourse européenne, indépendante de celles que l'on trouve dans chacun des pays membres et du marché national des valeurs, serait par contre „pratiquement irréalisable..” déclarait M. Cardon, tandis que M. Reyer parlait même d'utopie.

„Il y a une vingtaine d'années, rappela M. Reyer, j'avais proposé à une réunion du comité des bourses de la Communauté - dont je n'étais pas encore président - de rechercher une harmonisation des heures d'ouvertures des bourses pour réaliser de la sorte un premier pas vers l'intégration. Je pensais d'ailleurs à l'époque que c'était là quelque chose d'assez facile à faire, mais j'ai vite déchanté. Il est clairement apparu qu'il était impossible de rendre semblables les heures d'ouverture même dans un territoire géographiquement restreint.”

#### Heures d'ouverture, langues, devises

Les heures d'ouverture des bourses européennes, devait constater M. Reyer, échappent dans la plupart des cas au contrôle des autorités de bourse. Il arrive souvent que des usages locaux et surtout l'utilisation intégrée des locaux de bourse servent de base réelle aux heures d'ouverture. Mais en dehors des échanges d'actions, il y a le marché des obligations, des changes, de l'or, les heures d'ouverture des banques... sans parler, disait encore M. Reyer, des autres différences locales telles que la langue véhicu-

## Les petites bourses nationales minent leurs propres bases

L'idée d'une bourse européenne ne date pas d'hier. En 1978 déjà, la Direction Générale XV de la Communauté européenne - qui se trouvait alors sous la responsabilité du Commissaire Christopher Tugendhat - avait demandé au Comité des Bourses de la Communauté d'étudier les possibilités d'une bourse européenne intégrée.

Les résultats de l'étude ont fait apparaître que les marchés européens des actions sont trop éparpillés comparés à ceux des Etats-Unis et du Japon. Leur envergure est donc trop faible, de sorte que des ordres d'achat ou de vente relativement restreints peuvent déjà provoquer des variations de cours trop importantes. Les investisseurs sont, en effet, activement à la recherche du rendement le plus élevé possible pour leurs placements.

Une bonne répartition de leur portefeuille d'effets sur

diverses valeurs mais aussi sur diverses bourses est donc très importante.

Une large répartition ne peut de toute manière que diminuer les risques parce que les variations individuelles de cours ont moins de répercussions sur l'ensemble du portefeuille d'investissement.

Par ailleurs, la part et donc le poids, des investisseurs institutionnels (fonds de pensions et de placement, compagnies d'assurances, ...) n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Ces investisseurs disposent de toujours plus de capitaux, dont l'importance dépasse le cadre d'un seul marché national. Un vigoureux écart dans le portefeuille d'un fonds de pension, par exemple, ne pourra que perturber profondément une bourse comme celle de Bruxelles ou même une plus importante comme celle de Francfort.

La bourse ne peut tout simplement pas „avalier”

laire, la devise dans laquelle les cours sont exprimés, les intermédiaires admis en bourse (chez nous uniquement les courtiers) et la formation qu'ils doivent avoir, ... Il existe souvent des habitudes qui reposent sur des traditions séculaires, impossibles à modifier du jour au lendemain.

Parallèlement, l'Association des présidents de bourse a eu tôt fait de constater que la présence physique des courtiers constitue encore et toujours un facteur déterminant pour la bourse des valeurs. Selon M. Reyer, leur présence sur les places de moyenne importance, comme le sont la majorité des bourses européennes, est essentielle pour éviter les variations exagérées des cours boursiers. Leur présence même, en effet,

leur permet d'intervenir très rapidement en fonction des situations. Ils opèrent leurs prises de bénéfices lorsque les cours montent très fort et achètent quand il y a chute trop importante.

Les bourses européennes se devaient de tenir compte de ces éléments. Mais cela ne doit pas être un frein pour empêcher l'intégration des marchés des actions européens, tout au moins en ce qui concerne les valeurs internationales. La technologie moderne, les télécommunications et l'informatique ne cessent de faire de progrès considérables dans le domaine des transactions d'effets et de transmission des cours.

#### Plan d'action européen

Après un colloque tenu en novembre 1980 à

des ordres d'achat ou de vente d'une telle ampleur. Ces ordres ne trouvant pas ou pas assez rapidement preneur, les cours peuvent en subir des variations (trop) fortes, temporaires ou non. Ou encore, l'ordre n'est tout simplement pas exécuté. La représentativité du cours de bourse en est elle-même menacée. Le prix des actions ne reflètent momentanément plus l'appréciation réelle du marché mais bien les circonstances temporaires dues au hasard.

### Hors bourse

Par ailleurs, les bourses européennes sont confrontées au problème d'un nombre croissant d'achats et de ventes de valeurs hors bourse. C'est ainsi que les investisseurs institutionnels espèrent éviter les trop fortes variations de cours (peu intéressantes pour ces investisseurs-là précisément). La fonction de la bourse en tant que telle, son rôle d'intermédiaire dans l'offre et la demande, c'est-à-dire la mise en relation de ces deux pôles du marché et la fixation d'un prix (cours des actions) qui rend possibles

les transactions, tend à perdre de son importance par cette évolution.

Ce sont donc les faits eux-mêmes qui poussent les bourses européennes à collaborer. Seule la bourse de Londres est suffisamment grande pour pouvoir faire cavalier seul et pourtant, elle aussi a manifesté son intérêt pour une initiative européenne. Comme l'expliquaient avec précision MM. Cardon et surtout Reyer, au cours du déjeuner-débat au Bureau de Presse et d'information des Communautés, les initiatives tendant à aboutir à un marché européen supranational des valeurs ont tourné court. Les bourses ont dès lors opté pour un système d'information intégré électronique désigné IDIS. Ce projet reçoit l'appui moral et financier de la Communauté.

Le système IDIS doit être considéré comme une première étape dans le sens d'un encadrement organisationnel et fiscal européen pour les transactions de valeurs et pour la libéralisation du commerce des actions. La libre circulation des capitaux devient ainsi un peu plus proche de la réalité.

Bruxelles, où l'on avait débattu d'une évolution dans le sens „Vers une bourse européenne”, la Direction Générale XV de la Commission des CE avait fait élaborer un plan d'action. Ce plan prévoyait l'intégration progressive mais systématique des liaisons électroniques de toutes les bourses de la Communauté.

Ainsi, on doit arriver à l'intégration des réseaux de télécommunication et d'informatique portant le nom de IDIS (Interbourse Data Information System) dont le centre nerveux est situé à Bruxelles. La mise en place de IDIS comporte trois phases. La première traite de l'échange des cours de quelque 300 actions à caractère international et pour lesquelles il existe un intérêt (potentiel) sur d'autres marchés que

les marchés nationaux. La transmission a lieu en temps réel, ce qui signifie que les cours sont immédiatement transmis par voie électronique au moment même où ils se forment sur les divers marchés.

Depuis quelques mois, ont déclaré MM. Cardon et Reyer, ce système fonctionne à titre d'essai pour les bourses du Bénélux, de Londres, Madrid et Milan. Paris et Copenhague doivent s'y ajouter par la suite et les bourses allemandes envisagent une éventuelle participation. Il apparaît aussi dès à présent que le système sera élargi à des valeurs non européennes. En 1987, la deuxième phase d'IDIS doit entrer en application. Celle-ci permettra aux courtiers et par conséquent aussi aux investisseurs de traiter les



Jean Reyers, président de la Commission de la Bourse de Bruxelles.

valeurs internationales dans les bourses européennes. Les partenaires du marché pourront ainsi connaître, par action, la situation globale d'offre et de demande sur les places européennes.

Les terminaux IDIS doivent permettre aux courtiers en bourse de transmettre leurs ordres (achat et vente) via le système de manière à intégrer le marché lui-même pour les actions admises à la cotation boursière du système IDIS. Le paiement des valeurs se fait encore momentanément par la voie classique. A l'heure actuelle, la phase 2 est en cours de préparation. Les spécialistes travaillent à un système de protection et de contrôle extrêmement sophistiqué qui sera opérationnel cette année. Après quelques essais, cette deuxième phase pourra donc être mise en place en 1987.

Au cours de la troisième phase, les paiements devront aussi pouvoir se régler par le système IDIS. On prévoit à cet effet une chambre de compensation (clearing) auprès de laquelle tous les courtiers affiliés de la Communauté devront avoir un compte. La chambre sera chargée d'opérer

la compensation des divers flux de règlement entre les courtiers de sorte que seuls les soldes restent à liquider.

Cependant, M. Cardon estime qu'il subsiste un certain nombre de problèmes qui appellent des solutions urgentes. Ainsi par exemple, quelles seront les actions admises à la cotation par ce réseau; quels seront les intermédiaires (ne faut-il pas briser le monopole des courtiers en bourse?). Ne faut-il pas opérer la cotation d'une valeur en une seule et même devise. Les modalités d'émission ne doivent-elles pas être harmonisées. Les régimes fiscaux peuvent-ils rester discriminatoires?

M. Cardon concluait que si la voie vers l'intégration de la bourse européenne était bien tracée, il restait des questions subsidiaires parfaitement capables de devenir des questions principales. De nombreux groupements d'intérêts et les autorités nationales, selon ses mots, auront beaucoup de peine à renoncer à certains de leurs privilèges au bénéfice d'une organisation supranationale. C'est cependant la condition essentielle pour arriver à une véritable intégration.

# Les étudiants de la CE dans les universités belges

En Belgique, les étudiants de la CE doivent payer un droit d'inscription majoré.

Tel est le jugement qu'un tribunal de première instance de Bruxelles a prononcé, statuant en référé au mois de novembre 1985, confirmant ainsi une „tradition” qui se fonde notamment sur la loi belge du 21 juin 1985 en matière d'enseignement.

Toutefois, la Cour de justice considère une telle situation comme une discrimination entre les étudiants de la CE et leurs collègues belges et la Commission européenne combat ce régime sur plusieurs fronts.

Ce que la nouvelle année académique nous apportera est encore un mystère; provisoirement on en reste à „la Belgique contre l'Europe”.

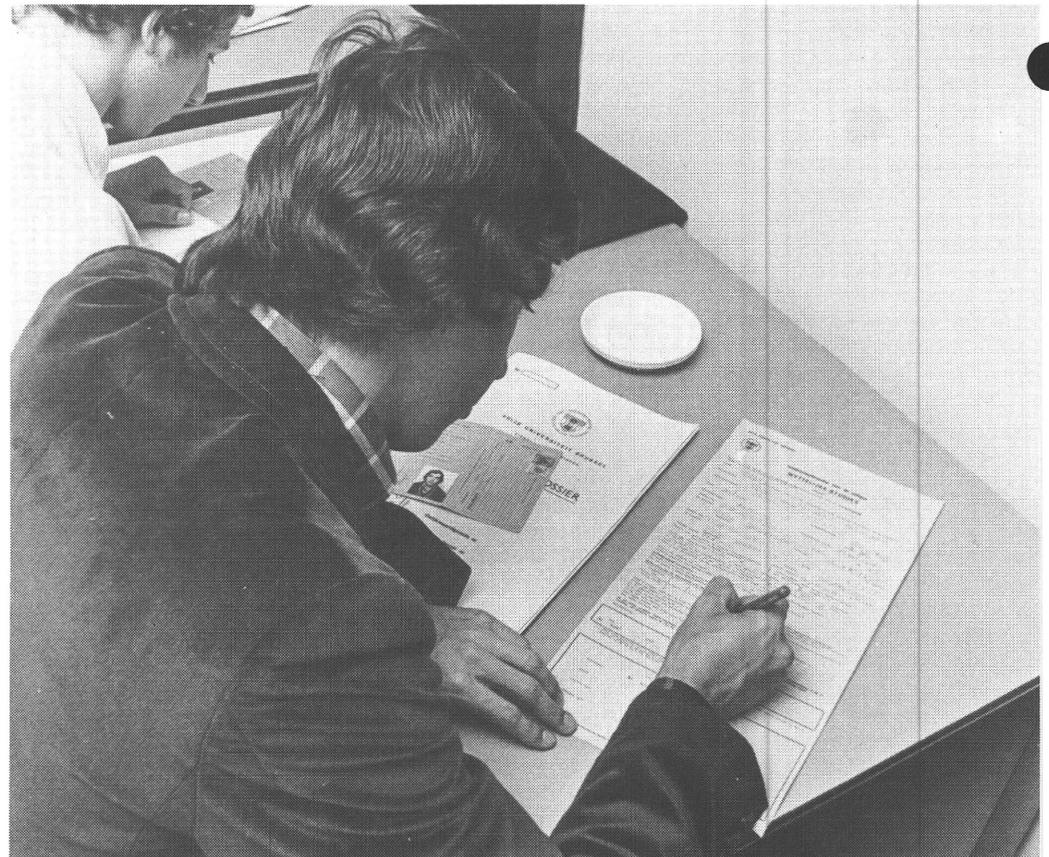
## L'arrêt „Gravier”

En Belgique, un étranger qui souhaite s'inscrire dans un établissement d'enseignement au sens le plus large du mot doit payer un droit d'inscription ou des frais de scolarité complémentaires.

Les Belges eux-mêmes échappent à cette condition d'inscription particulière.

La Cour de justice de Luxembourg semblait avoir mis un terme à cette situation ancienne en prononçant le 13 février 1985 son jugement dans affaire „Gravier” (affaire 293/83), du nom de l'étudiant de nationalité française qui avait refusé de verser les frais de scolarité complémentaires qui lui avaient été demandés lors de son inscription dans un établissement supérieur d'enseignement artistique de Liège et avait porté l'affaire en référé devant un tribunal de première instance de Liège, lequel avait soumis l'affaire de la Cour de justice de Luxembourg.

La Cour a considéré qu'en assortissant de frais de scolarité le droit pour les étudiants provenant d'Etats membres de la CE, de



s'inscrire à des cours qui conduisent à une formation professionnelle, on a établi une discrimination par rapport aux étudiants belges.

Puisque toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite par l'article 7 du traité de Rome, les frais de scolarité demandés en Belgique ne peuvent être imposés à des ressortissants de la CE, d'autant que le traité de Rome proclame la libre circulation des personnes.

Les tribunaux belges ont dans une large mesure suivi la Cour de justice, fût-ce parfois pour d'autres raisons.

Ainsi, la Cour d'appel de Liège (arrêt du 12 septembre 1985, Jur. Liège 1985, 585) a renvoyé à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article 14) et au protocole n° 1 y annexé (article 2).

On peut y lire que „nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction”; „sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue,

la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, d'origine nationale ou sociale”...

A notre avis, ce texte convient moins bien pour réclamer la suppression du droit d'inscription complémentaire: le droit d'inscription complémentaire ne refuse en aucune manière le droit à l'instruction, il rend seulement l'inscription plus difficile; pour éliminer cette entrave, il faut imposer une obligation de non-discrimination.

## Doute

L'arrêt Gravier n'a pas (encore) supprimé le droit d'inscription complémentaire pour les étudiants de la CE.

Puisque l'arrêt a condamné les frais de scolarité pour les cours conduisant à une formation professionnelle, on peut se demander si ces mêmes dispositions peuvent aussi être appliquées aux inscriptions à l'université.

Le tribunal de première instance de Bruxelles, statuant en référé, a décidé dans le courant du mois de

novembre 1985 qu'une formation universitaire est une formation générale et qu'elle ne peut être mise sur le même pied qu'une formation professionnelle.

Il a en même temps rejeté le recours de 8 étudiants européens à l'ULB qui refusaient de verser le droit d'inscription plus élevé demandé aux étudiants étrangers.

Le tribunal a en outre trouvé que l'université concernée aurait à faire face à des problèmes financiers insurmontables si elle devait inscrire tous les étudiants européens qui dans leur pays sont confrontés à un *numerus clausus*.

Cela serait préjudiciable à la qualité de l'enseignement et aurait des conséquences négatives pour tous les étudiants.

Etant donné qu'au cours de l'année académique 1983-1984, 13 à 14 % environ des étudiants étaient étrangers et que les frais d'inscription pour les étudiants étrangers vont de quelque 95 000 FB (sciences humaines) à plus de 250 000 FB (médecine),

on peut franchement considérer que ce dernier argument du tribunal est valable pour différentes universités belges.

Toutefois, on ne peut pas perdre de vue que dans l'arrêt Gravier le pouvoir juridictionnel européen suprême s'est exprimé dans un certain sens et que la question reste ouverte de savoir si toutes les études universitaires peuvent effectivement être qualifiées de formation professionnelle.

Il est intéressant de noter que le ministre de l'éducation, M. D. Coens a déclaré lors des travaux préparatoires de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement que les études universitaires constituent effectivement une formation professionnelle.

#### Nouvelle loi

Tout comme le tribunal bruxellois, le législateur belge a manifestement voulu rejeter l'arrêt Gravier en ce qui concerne les formations universitaires.

La loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement (Moniteur belge du 6 juillet 1985) n'a pas apporté l'accalmie espérée dans la guerre des inscriptions, bien au contraire.

Bien que cette loi prévoit une exonération plus large des droits d'inscription et frais de scolarité et règle la répétition de frais de scolarité indûment perçus, la Commission de la Communauté européenne considère que la Belgique continue à violer les obligations qu'impose le traité de Rome.

Une double pression s'exerce sur la Belgique : la Commission a ouvert une procédure sur la base de l'article 169 du traité de Rome qui devrait aboutir à la condamnation de la Belgique pour non-respect des obligations qui lui incombent de par le traité et elle est en outre adressée au président de la Cour de justice pour que soient prises des mesures urgentes et provisoires en application desquelles la Belgique sus-

pendrait toute discrimination entre étudiants de la CE et étudiants belges.

La Commission dirige son action contre certaines dispositions de la loi du 21 juin 1985.

Les étudiants (et leurs conjoints) qui exercent ou ont exercé une activité professionnelle sont exemptés du droit d'inscription complémentaire dans les universités.

Selon la Commission, les étudiants qui viennent en Belgique dans le seul but d'y faire des études universitaires restent obligés de payer un droit d'inscription majoré.

Toutefois, il semble que la discrimination subsiste même pour les étudiants qui s'intéressent à des études supérieures non universitaires ou à des études de caractère technique ou de niveau secondaire.

En effet, ces étudiants ne peuvent être exemptés de la majoration du droit d'inscription que dans la mesure où ils disposent d'un permis de séjour en Belgique.

Etant donné qu'un permis de séjour n'est délivré que sur présentation d'une attestation prouvant l'inscription et que cette attestation ne peut à son tour être fournie que sur paiement des frais de scolarité qui doivent être versés puisqu'aucun permis de séjour ne peut être présenté, on aboutit à un cercle vicieux dans lequel la chance d'être exempté est de facto nulle.

Selon une autre condition, l'étudiant doit pouvoir faire la preuve qu'il dispose de moyens d'existence suffisants.

Enfin, la Commission réagit encore contre les restrictions imposées à la possibilité d'obtenir répétition des frais scolaires indûment perçus et contre la différence établie entre étudiants exerçant ou non une activité professionnelle en ce qui concerne la date à partir de laquelle des exonérations peuvent être obtenues.

Le Président de la Cour de justice semble en atten-

dant vouloir suivre la Commission.

Dans une ordonnance du 25 octobre 1985 (affaire 292/85), le président de la Cour de justice des Communautés européennes a décidé que la Belgique devait immédiatement prendre toutes les mesures voulues pour que les étudiants de la CE puissent s'inscrire dans les établissements universitaires belges aux mêmes conditions que les Belges.

Les étudiants concernés doivent toutefois signer une déclaration par laquelle ils s'engagent quand même à payer des frais de scolarité complémentaires si la Cour de justice devait considérer ultérieurement que le droit d'inscription majoré demandé par les universités ne constitue pas une discrimination au sens de l'article 7 du traité de Rome.

On attend donc le point de vue de la Cour elle-même.

On attend aussi pour voir si le tribunal de Bruxelles qui en dépit des mesures provisoires du président de la Cour de justice a estimé que le droit d'inscription aux universités doit en tout cas être payé, maintient sa position.

#### Sécurité juridique

La Belgique qui ne connaît pas le *numerus clausus* reste pour le moment attrayante pour d'innombrables étudiants étrangers.

C'est principalement pour des raisons financières qu'il semble actuellement qu'une égalité complète entre étudiants belges et étudiants de la CE se heurte à certaines résistances.

Il n'est pas encore évident que la Belgique adoptera volontairement ou sera obligée d'adopter une politique d'admission sélective comme les autres pays de la CE.

Il est un fait que la politique en matière d'enseignement devrait être étudiée du point de vue de la libre circulation des personnes que prévoit le traité de Rome.

Au moment où il est question d'échange d'étudiants, de bourses d'études, d'équivalence des diplômes, etc., en Belgique, un nombre non négligeable d'étudiants continuent à se demander si les frais d'inscription devront être payés maintenant, demain ou jamais.

Jan Van hoof

## Bourses pour le Japon

Quarante jeunes cadres européens pourront recevoir une formation au Japon, aux frais de la CE. Ces bourses entrent dans le cadre du 7ème „programme de formation pour jeunes cadres au Japon”. La Commission a lancé ce programme en 1979. Déjà, 135 européens ont pu profiter de ces programmes et 36 autres viennent d'arriver à Tokyo. Ce 7ème programme couvre la période allant de mars 1987 à septembre 1988.

Les douze premiers mois sont mis à profit pour suivre des cours intensifs de japonais. Ensuite, l'étudiant boursier est intégré dans une société japonaise durant six mois.

Les étudiants reçoivent une bourse mensuelle. La Commission couvre également les frais de voyage, des cours de langue et les autres frais inhérents au programme comme l'installation au Japon et la réinstallation en Europe.

Pour pouvoir faire acte de candidature il faut être sous contrat avec une entreprise ayant ou désirant créer des liens avec le Japon, avoir un diplôme universitaire ou équivalent et deux ans d'expérience au moins dans une entreprise.

La sélection sera opérée par Peat, Marwick, Mitchell & Co, Centre des Arts, avenue des Arts 19h, Boîte 1, 1040 Bruxelles, contactez M. De Clercq 02 / 212 04 11.

# Fonds Social Européen

La Belgique a obtenu pour 1985 presque 4,1 milliard de FB, du Fonds Social Européen soit 4,34 %. (La liste des projets antérieurs a été publiée dans EURinfo n° 101 et 104). Les montants du dernier concours sont mentionnés ci-après :

## Actions en faveur des plus de 25 ans, en dehors des régions défavorisées

### Formation et orientation professionnelle

Description	Bénéficiaires	Montants agréés en FB	Personnes concernées
Formation professionnelle - chômeurs depuis plus de 12 mois	Funoc a.s.b.l. - Hainaut	7.245.000	106
	Omschakelen v.z.w. - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	2.960.000	95
	Foyer Culturel du Sart-Tilman - Canal Emploi - Liège	14.337.241	287
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaan- deren - West-Vlaanderen	222.936.323	2.834
	Promotion des droits sociaux a.s.b.l. - Brabant	790.234	7
	CTGA a.s.b.l. - Brabant	2.400.000	30
	Chantier Coopératif - Brabant	690.000	8
	Association Promotion d'Initiatives et de Développement Social - Brabant	965.794	3
	ACTES - Brabant	1.093.069	6
	Fondation rurale de la Wallonie - Hainaut	640.234	3
	Centre de Guidance - Luxembourg	356.437	4
	Cercle Horticole de la ville de Chimay a.s.b.l. - FRW - Luxembourg	312.306	2
	Cercle Horticole de la ville de Chimay a.s.b.l. - FRW - Luxembourg	174.000	5
	Le Réseau - Liège	860.932	4
Initiatives locales et actions en faveur d'agents de développe- ment	Vrij Technisch Instituut Brugge - West-Vlaanderen	817.197	35
	Le Grisou - Hainaut	12.656.742	44
	Solidarité des Alternatives Wallonnes (SAW) - Hainaut	2.255.375	8
	Funoc a.s.b.l. - Hainaut	3.415.000	34
	Fondation rurale de la Wallonie - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	860.350	14
Actions accompagnant recon- version ou restructuration d'entreprise(s)	Office National de l'Emploi - Hainaut	42.789.032	1.655
	ONEM, pour le compte de plusieurs entreprises - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limbourg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	51.560.730	565
Réinstallation et intégration socio-professionnelle (Mobilité géographique)			
Embauches dans emplois supplémentaires et perma- nents répondant aux besoins collectifs	Office National de Sécurité Sociale - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	105.635.509	2.709
Embauche ou soutien salarial			
Embauches dans emplois supplémentaires et perma- nents répondant aux besoins collectifs	Office National de l'Emploi - Brabant - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur	8.606.880	172
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Limburg - Oost-Vlaan- deren - West-Vlaanderen	15.012.000	600
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	30.357.600	350
	Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening - Antwerpen - Brabant - Hainaut - Liège - Limburg - Luxembourg - Namur - Oost-Vlaanderen - West-Vlaanderen	351.367.536	4.051
Actions en faveur des régions défavorisées			
Formation des formateurs	De Poort - Beraber - Oost-Vlaanderen	650.627	33

## Projet Ergonomie - CECA

La Commission a approuvé une liste de 8 projets de recherche pour un montant de 1.693.500 ECU dans le cadre du programme de recherche „Ergonomie V” de la recherche sociale CECA arrêté par la Commission le 6/5/85. Voici le projet accepté pour la Belgique :

Auteur : Vanwonderghem Instituut voor Mijhygiëne.  
Objet : Lavoires à charbon et recherche ergonomique.  
Durée prévue : 3 ans.

### Sécurité minière

La Commission a signé 4 contrats de recherche pour un montant total de 381.000 ECU, dans le cadre du deuxième programme de recherche „sécurité minière” de

la recherche sociale CECA. Voici les programmes acceptés pour la Belgique :

### 1. Explosions

Institut national des industries extractives INIEX, Liège

Comparaison des différentes méthodes de prélèvement de poussières neutralisées dans les charbonnages. Etudes statistiques et conclusions.

### 2. Sauvetage

Coördinatie Centrum Reddingswezen, Hasselt

Durée d'intervention des sauveteurs dans les travaux souterrains chauds et humides.

# Le tourisme c'est sérieux

Les quatorze dernières années la Communauté a connu une véritable explosion touristique. Les dépenses et les recettes de ce secteur ont été multipliées par six. Les recettes pour la Belgique et le Luxembourg sont passées de 340 millions d'Ecus en 1970 à 2,1 milliards d'Ecus en 1984. Les dépenses augmentant quant à elles de 481 millions à 2,4 milliards d'Ecus, durant la même période.

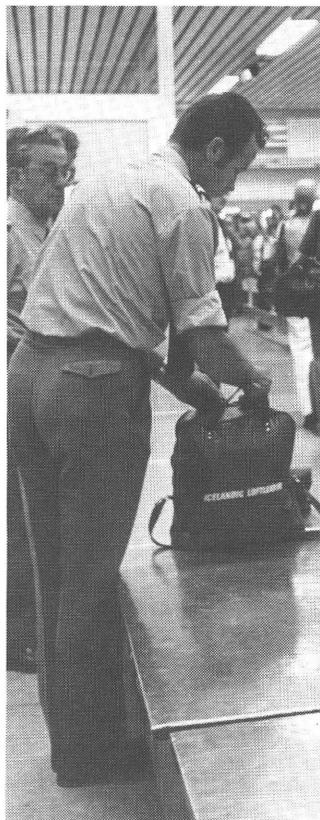
Si l'on sait qu'un Ecu vaut à peu près 45 FB il est indiscutable que le tourisme représente un secteur économique important de la CE. On estime à 4 % du PIB des „dix” la part des revenus du tourisme. Dans les deux nouveaux états membres, les très touristiques Espagne et Portugal, cette importance est plus grande encore. En 1984, le tourisme représentait 20,8 % des revenus de la balance des paiements espagnole et 13,3 % de la portugaise. Par comparaison, la Belgique ne peut compter „que” sur 2,1 %.

De plus le tourisme fournit de nombreux emplois, et ce type de caractéristique est particulièrement la bienvenue dans la Communauté. On estime que dans les douze pays de la Communauté, le nombre de gens qui gagnent leur vie dans ce secteur, s'élève à six millions. Si l'on tient compte des emplois indirects, on peut doubler, voire tripler ce chiffre.

## Une carte „santé”

On comprend, dès lors, que le tourisme ait fait l'objet de propositions de la Commission au Conseil des Ministres.

Ainsi, les contrôles de police et ceux portant sur les taxes, aux frontières internes de la Communauté, devraient cesser pour 1991. La Commission plaide également en faveur d'une carte „santé” sur laquelle figureraient les soins d'urgence à prodiguer en cas de maladies „touristi-



ques” comme le diabète, les maladies cardiaques et les allergies.

Par ailleurs, la Commission désire plus d'unité dans l'octroi des visas et des permis de séjour accordés à des ressortissants des pays tiers.

Autre problème : la sur-occupation de certains lieux touristiques. La Commission envisage, pour y faire face, un étalement des vacances scolaires et professionnelles. Cette mesure est également souhaitable pour les travailleurs, très saisonniers, de ce secteur. La Commission engagera ses propres fonds afin de donner un coup de pouce au Tourisme. Elle constituera un dossier dans lequel seront rassemblées les conditions que devront remplir les secteurs public et privé pour avoir accès aux fonds communau-

taires. Seraient ainsi sollicités le Fonds Social et le Fonds Régional, entre autres.

## Un guide du voyageur

Un guide pratique du voyageur sera édité. Il comprendra des informations concernant les exemptions de taxe, le passeport européen, le formulaire E 111 nécessaire en cas de maladie ou d'accident, les droits du voyageur, les devoirs des agences de voyage, des restaurateurs, des hôteliers et des propriétaires de camping et, enfin, un certain nombre de particularités concernant les pays membres comme les fêtes, les heures d'ouvertures des musées, etc...

La Commission a également formulé une recommandation demandant une standardisation de l'information ayant trait aux hôtels. Déjà en 1984 une recommandation visant la sécurité en cas d'incendie dans les hôtels avait vu le jour.

Entretemps, les services de la Commission préparent une directive destinée à harmoniser les dispositions légales concernant les voyages organisés, de manière à mieux protéger le consommateur.

La Commission a en effet, mis en lumière que 25 à 35 % des touristes qui ont pris leur vacances de cette manière en 1982/83, s'en sont trouvés mécontents. Cela vient du fait que la plupart des législations nationales ne prévoient pas une procédure de recours efficace et peu onéreuse.

Enfin, la Commission regrette de ne pas disposer de plus de données fiables afin de pouvoir bâtir une politique du tourisme. Pour y remédier une directive sera édictée qui prévoiera d'établir les statistiques relatives au tourisme de manière uniforme. Des enquêtes du type de l'Eurobaromètre sont également prévues à propos des préférences des européens en matière de vacances.

## Souvenirs d'Espagne et du Portugal

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1986 les franchises fiscales européennes valent également pour l'Espagne et le Portugal. Les voyageurs en provenance d'un pays membre

pourront importer des biens sans valeur marchande pour un maximum de 350 Ecus, ce qui représente à peu près 15.000 FB.

Cette franchise peut être ramenée à 90 Ecus, soit plus ou moins 4.000 FB, pour les enfants de moins de quinze ans. Pour certains produits la franchise est déterminée comme suit :

### TABAC QUANTITE

<input type="checkbox"/> Cigarettes ou Cigarillos	300
<input type="checkbox"/> Cigares de moins de 3 g. chacun	150
<input type="checkbox"/> Cigares de plus de 3 g. chacun	75
<input type="checkbox"/> Tabac en vrac	400 g.

### ALCOOL

<input type="checkbox"/> Alcools et boissons (plus de 22 %)	1,5 L
<input type="checkbox"/> Liqueurs, vins mousseux ou apéritifs (moins de 22 %)	3 L
<input type="checkbox"/> Vins de table	5 L

### PARFUM

<input type="checkbox"/> Parfum	75 g.
<input type="checkbox"/> Eaux de toilette	3/8 L

### CAFE

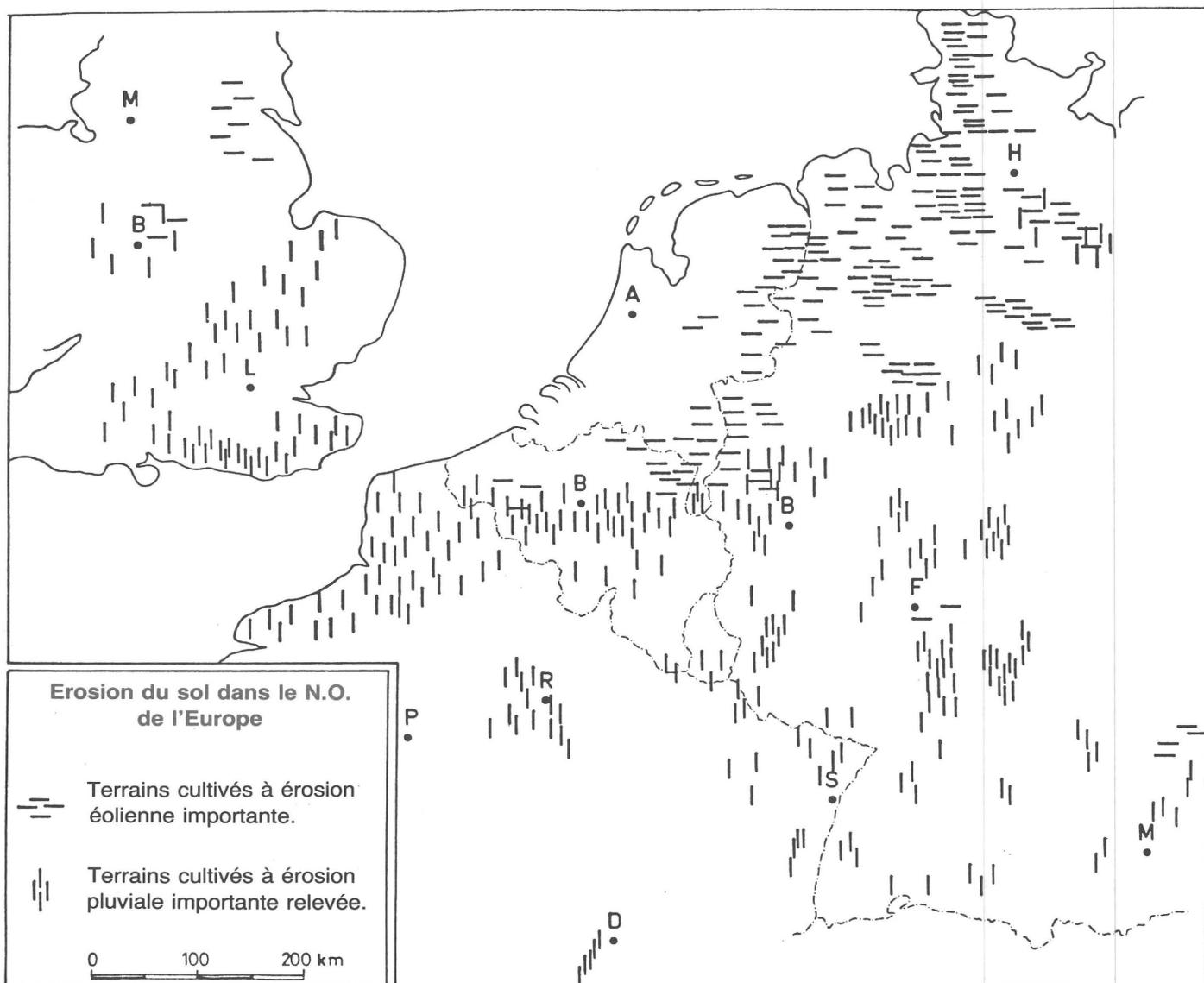
<input type="checkbox"/> Café	1 kg.
<input type="checkbox"/> Extraits ou essences de café	400 g.

### THE

<input type="checkbox"/> Thé	200 g.
<input type="checkbox"/> Extraits, etc.	80 g.

Pas d'alcools ni de tabac pour les enfants de moins de 17 ans. En plus des marchandises indiquées ci-dessus, des articles destinés à une utilisation personnelle peuvent être importés hors taxe à concurrence d'une valeur totale de 100 Ecus.

## Les champs européens à la dérive



Si l'on consulte la carte du Prof. de Ploey, quelque six cent mille hectares en Belgique sont menacés par l'érosion pluviale et pour l'ensemble de la Communauté, ce chiffre atteint 14,7 millions d'hectares. Sur ces terres, la perte de rendement atteint facilement deux à trois mille francs par an et par hectare. Ce montant a pu être évalué en 1980 en se basant sur les discussions avec les agriculteurs de la région de Gembloux et a fait l'objet d'une estimation par la faculté d'agronomie.

„Ces chiffres représentent une moyenne pour toutes les cultures et tiennent compte des dégâts directs par érosion, du coût du réensemencement et du

manque à gagner en production à la suite de ces nouvelles semences tardives”, c'est ce que déclarait M. Jan de Ploey dans une note qu'il a adressé à la Commission européenne, „et l'on ne porte pas en compte le préjudice pratiquement inchiffrable de la perte de sol à long terme tout comme le dommage subi par l'infrastructure régionale.” Toujours selon le Prof. de Ploey qui travaille au laboratoire de géomorphologie de l'université K.U.-Leuven, la situation est critique dans les exploitations où les agriculteurs interviewés ont exprimé leur préoccupation au sujet des dégâts prévus pour les dix années à venir, si le régime agricole ne change pas d'ici là.

### Les taupes

Quelque deux millions d'hectares de champs sont particulièrement menacés. Leur production contribue pour 7 % à la récolte de céréales européenne. C'est peu de chose. Mais c'est cependant l'érosion des terres limoneuses qui pour l'instant provoque le plus de soucis. Le phénomène touche environ un cinquième de la superficie agricole totale dans les basses terres de l'Angleterre et du Pays de Galles et semble aussi se manifester en attaquant diverses régions des collines des Länder allemands de Baden, Bavière, Hesse et Rhénanie-Westphalie, mais aussi les régions de loess (limon calcaire, très fin) dans le

bassin parisien et surtout la moyenne Belgique et le Limbourg hollandais.

Les causes de cette „usure du sol” sont connues, affirme le Prof. de Ploey. Il s'agit tout d'abord de la dégradation structurale des terres, principalement due à une réduction de l'apport d'amendements organiques et au travail à l'aide d'engins lourds. Les parcelles de grande superficie et les pentes raides favorisent certainement l'érosion, tout comme la nudité des champs au cours de la saison de pluies, l'élimination des mauvaises herbes et l'alignement des plantations.

Des mesures systématiques et les expériences réalisées à la ferme pilote de Hof ten Bosch à Hulden-

berg (Brabant), en plein pays de collines, ont également montré que les taupes étaient de surprenants agents d'érosion. Leurs galeries provoquent des rigoles et par suite, une érosion en caniveaux. Pour ce qui est des pluies, ce sont les averses d'été les plus dévastatrices, surtout pour les champs de betteraves, et dans une moindre mesure, pour les champs de céréales.

### Bois et pâturages

Le Prof. de Ploey ajoute encore que toutes ces données très récentes devront être prises en compte pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'érosion. Celle-ci ne peut être repoussée. En effet, des discussions avec des agriculteurs de la région brabançonne accidentée ont indiqué que l'érosion du sol atteint dans certaines exploitations des proportions inacceptables.

Une telle stratégie doit bien entendu englober les facteurs socio-économiques tout comme certaines considérations écologiques. Malheureusement, les possibilités n'offrent pas un choix très large.

Le reboisement est certainement un moyen efficace mais peu réaliste contre l'érosion du sol, estime le Prof. de Ploey. La superficie agricole disponible s'est considérablement rétrécie ces dernières années en Europe et l'on se trouve déjà devant une pénurie de terres fertiles.

On peut avancer les mêmes arguments pour la conversion des champs en prairies, mais en les inversant puisqu'il y a surproduction de lait et de beurre. Cette solution est donc exclue aussi. De toute manière, les pâturages ne se justifient que si l'agriculteur a des troupeaux à y faire paître, et l'accroissement du cheptel laitier n'est certes pas le premier objectif de la politique agricole commune. D'autant moins s'il s'agit pour cela de sacrifier des terres fertiles.

### Les mauvaises herbes

L'histoire de l'agriculture nous enseigne qu'au cours des siècles passés, les champs étaient entre autre protégés par les mauvaises herbes, le regain, l'apport de fumier et d'engrais vert. Le trèfle était ainsi souvent semé avec le blé et offrait une excellente protection du sol.

Aux Etats-Unis, des recherches vont dans ce sens, avec un travail réduit du sol. L'évaluation de cette méthode ainsi que son analyse de coût et profit ne peuvent s'envisager sans un programme expérimental complet, estime le Prof. de Ploey.

Aux Etats-Unis en effet, il semble que la perte de productivité des céréales atteint 15 % maximum. Pour les betteraves sucrières, cette perte se situerait vers les 20 %. L'application de cette méthode augmente aussi le risque productif.

La conséquence immédiatement sensible en est que l'ensemencement exige moins de temps et d'heures-machines, mais un outillage plus approprié.

Globalement, estime le Prof. Van Hecke, dans une deuxième note à la Commission, l'agriculteur ne pourra pas spontanément passer à une réduction au minimum du travail des champs. C'est là une attitude remarquée aux Etats-Unis également. L'agriculteur, bon connaisseur du sol, remarque déjà que chaque année il y a des dégâts aux champs et que le sol s'en va.

Autrement dit, il est souhaitable de trouver une compensation financière dans le cadre d'un programme officiel. Est-ce possible ?

### Moins de travail

Les surplus coûtent à la Communauté énormément d'argent, dit le Prof. Van Hecke (Institut de Géographie socio-économique à Heverlee), et si l'on prend les dernières années de production dans la Communauté, avec un volume de quelque 15 mil-

lions de tonnes de céréales excédentaires, le calcul du coût à la tonne donne environ quatre à cinq mille francs pour les subventions, frais de stockage etc.

Tout abaissement de la production ne peut que diminuer ces frais et il se dégagerait des montants communautaires disponibles. Et M. Van Hecke de poursuivre : „Si le travail minimum du sol avait pour conséquence une baisse de 15 % du rendement, la récolte diminuerait d'une tonne à l'hectare. La Communauté pourrait attribuer une intervention de cinq mille francs. Ce montant correspond à peu près à la perte de revenus que subirait l'agriculteur à cause de la baisse du rendement, en tenant compte aussi que celui-ci aurait moins de travail.”

Cette méthode s'inscrit dans le cadre des intentions de la Commission, exprimées dans son Livre Vert. Dans le chapitre sur le rôle de l'agriculture dans la société, il s'y trouve, parallèlement à la protection passive de l'environnement (éviter les excès d'engrais chimiques, pousser les moyens de protection ...) „la promotion de méthodes agricoles qui ne perturbent pas l'environnement rural”. Et plus loin, „dans certaines régions où l'équilibre de l'environnement est particulièrement menacé, il y aurait lieu de légiférer dans le domaine des mesures de protection. Il est impor-

tant de souligner que l'ensemble de notre société doit savoir déceler les avantages extérieurs qui en découlent en donnant aux agriculteurs les moyens financiers nécessaires pour remplir cette tâche”.

### Pillule

Si l'on reprend ces deux millions d'hectares agricoles menacés, et que le travail minimal du sol conduit à une perte de rendement d'une tonne à l'hectare, l'Europe récolterait par ce système deux millions de tonnes de moins de céréales. La surproduction dans la Communauté est évidemment supérieure.

Selon le professeur, il ne suffirait pas de dorer la pillule du point de vue financier pour l'agriculteur, le système tout nouveau doit aussi être adapté à son échelle de valeurs.

Le Prof. Van Hecke est confiant dans un résultat positif. „Dans les régions limoneuses, il existe nombre d'exploitations moyennes et grandes où la succession est souvent assurée. Il s'agit donc de chefs d'entreprise qui sont réceptifs aux solutions d'avenir.”

Ce sont eux qui constituent la cheville ouvrière, par leurs engagements, pour la réussite de l'opération. Il est certain aussi que le rôle des organisations et les conseillers agricoles est essentiel.”

## Les Européens dans le monde

La confédération „Les Européens dans le monde” (rue du Conseil 15, 1050 Bruxelles), sous le patronage du ministre belge des Relations extérieures, M. Leo Tindemans, des présidents Edgar et Maurice Faure, du Professeur Brugmans et autres, regroupe les associations des Européens des 12 états-membres résidents à l'étranger. Elle constate que les conditions de vie des Européens résidant dans un autre état-membre

dépendent directement de l'état de réalisation de la Communauté.

Au lendemain du 10e anniversaire du Rapport Tindemans sur l'Europe des Citoyens et du Conseil de Luxembourg, la Confédération demande à la Commission de redoubler d'efforts pour veiller à l'application du droit communautaire par les états-membres et à engager le cas échéant les procédures prévues à cet effet.

# L'Europe du citoyen

## L'environnement enfin légitime

L'inclusion dans le traité de Rome amendé d'une section spécialement consacrée à la politique de l'environnement traduit clairement la volonté de la Communauté de donner l'importance qu'elle mérite à la protection de cet environnement : c'est ce qu'a déclaré récemment M. Stanley Clinton Davis, membre de la Commission, devant le Parlement européen.

Dans leur forme actuelle, les traités ne prévoient pas explicitement de politique communautaire de l'environnement, bien que des initiatives dans ce domaine puissent être prises (et l'ont été) en vertu des dispositions générales. Les amendements, a souligné M. Clinton Davis, donnent par contre à la Communauté une légitimité nouvelle en tant que „gardienne du patrimoine naturel de l'Europe”. Contrairement à ce que l'on croit souvent, a-t-il poursuivi, les politiques de l'environnement ont encore bien du chemin à parcourir. Le point de vue selon lequel les restrictions apportées à l'action des pollueurs sont suffisantes est „dangereusement erroné.”

La nécessité d'une action européenne s'ajoutant aux initiatives nationales constitue une évidence. „Aucune loi allemande, a déclaré l'orateur, ne saurait protéger la Forêt-Noire de la pollution atmosphérique venant d'ailleurs; aucune loi italienne n'empêchera la côte italienne d'être défigurée par une Méditerranée polluée.” Seule une action commune sera capable de nous donner un environnement européen „propre.”

M. Clinton Davis a également parlé de l'Année européenne de l'environnement projetée pour 1987. Il ne faudrait pas, a-t-il dit en substance, que ce soit là simplement l'occasion de déclarations solennelles. Des projets concrets, des manifestations bien organisées seront indispensables pour répondre aux préoccupations de l'opinion et faire ressortir les bons résultats déjà obtenus. L'un des principaux objectifs de l'Année européenne, a encore dé-

claré l'orateur, devra être d'obtenir le concours des citoyens de l'Europe pour faire face aux défis de l'environnement.

## Sellafield en question

Des renseignements ont été demandés au gouvernement britannique par la Commission au sujet des fuites de gaz radio-actif survenues au cours de ces dernières semaines à l'usine de retraitement nucléaire de Sellafield, dans le nord-ouest de l'Angleterre. Ces renseignements, a précisé M. Clinton Davis, s'adressant au Parlement européen, seront soumis à un groupe d'experts scientifiques désignés par la Commission. Celle-ci a également demandé aux habitants de la zone concernée ainsi qu'aux groupes de pression locaux de lui fournir des informations, qui seront pareillement examinées par les experts.

Rappelons que les incidents de fonctionnement de l'usine de Sellafield ont provoqué la contamination d'une partie du personnel. Par ailleurs, des déchets nucléaires ont été déchargés accidentellement dans la mer d'Irlande et il va sans dire que les Irlandais sont gravement préoccupés par le degré de sécurité des installations. M. Clinton Davis a indiqué qu'il avait eu à ce sujet des contacts avec le Premier ministre adjoint d'Irlande.

De nombreuses questions attendent encore une réponse, a ajouté le commissaire européen, notamment celles qui concernent le stockage des données et les avertissements qu'il eût été nécessaire de donner aux populations et aux autorités locales. Les experts de la Commission, dès qu'ils seront en possession des informations souhaitées, s'efforceront de vérifier leur conformité avec les législations communautaires, en vue, de combler, éventuellement, les lacunes susceptibles d'exister dans ces législations.

Il est essentiel, a encore déclaré M. Clinton Davis, de restaurer la confiance du grand public dans l'industrie nucléaire en général et

dans sa sécurité de fonctionnement en particulier. „La seule manière d'y parvenir, a-t-il conclu, est de lui fournir les faits.”

## Nouveaux projets pour ESPRIT

Onze contrats de recherche dans le secteur des logiciels, dont les 47 promoteurs viennent de l'industrie et du monde académique, se partageront 19 millions d'Ecus, les ressources additionnelles débouquées par la CE pour la recherche dans les logiciels.

Ce secteur, qui forme une partie importante de la technologie de l'information, domaine auquel est consacré le programme communautaire ESPRIT, présente un grand potentiel pour l'Europe, a déclaré la Commission en annonçant l'attribution de l'aide. C'est à cause de ce potentiel que des ressources supplémentaires ont été dégagées, en plus des ressources allouées au programme ESPRIT pour cette année. Selon le Commissaire chargé de l'Industrie, M. Narjes, ces projets, financés à 50 % par la CE, aideront l'Europe à réaliser de meilleurs produits et améliorer sa productivité dans ce secteur.

## Un arrêt capital

L'obligation pour les femmes de prendre leur retraite à 60 ans est en infraction de la législation communautaire sur l'égalité de traitement, a décidé la Cour européenne de Justice.

Dans une affaire concernant une employée des services publics britanniques, qui avait dû prendre sa retraite à 62 ans, c'est à dire 3 ans avant ses collègues masculins, la Cour a décidé que si le droit britannique en matière d'égalité excluait la question des retraites, une retraite obligatoire à des âges différents pour les hommes et les femmes était contraire au droit communautaire en matière d'égalité de traitement et

ce droit devait être appliqué par les Etats membres.

Si l'interprétation de la Cour va changer la situation des femmes au Royaume-Uni — c'est un tribunal anglais qui a posé cette question préjudicielle à la Cour européenne — elle est également très importante sur un autre point. Cette décision établit en effet pour la première fois que la directive en question peut s'appliquer directement dans les Etats membres, dans la forme adoptée par le Conseil, même si elle diffère de la législation nationale supposée la mettre en application. Le droit communautaire est applicable normalement dans les Etats membres par l'intermédiaire de législations nationales le mettant en œuvre, le droit communautaire restant suprême. Dans un cas comme celui-ci, qui reconnaît la suprématie du droit européen, les individus pourront introduire un recours en justice en se référant directement à la législation communautaire, même si elle est différente de la législation nationale en la matière.

## RACE : Start

La Commission a annoncé le démarrage de son programme de recherche dans le domaine des communications avancées, RACE (Research in Advanced Communications for Europe). 31 projets ont été acceptés pour la première phase, qui recevront un montant total de 40 millions d'Ecus (1,78 milliard de FB), représentant 50 % du coût total des projets.

Le programme RACE a comme objectif d'encourager la recherche et l'industrie à créer en Europe un réseau de communication haute technologie à bande de fréquence large qui couvrirait tout le continent. La Communauté offre de couvrir, dans certaines limites, 50 % des coûts de projets qui permettent d'atteindre cet objectif. Ce réseau devrait être opérationnel en 1995, et la sélection des 31 projets représente la première étape du programme. Un certain nombre des projets sélectionnés sont en fait déjà en cours de réalisation. Il ont été choisis parmi 170 candidats qui présentaient en tout 80 idées de projets.

Les 109 organisations impliquées dans les projets retenus produiront la recherche de base nécessaire au plan dans son ensemble.

Le programme couvre deux domaines principaux. Les autorités responsables des télécommunications seront chargées de l'infrastructure du réseau et l'industrie du problème des terminaux pour son utilisation. Le réseau sera capable de transmettre l'information par signaux voix, vidéo, données et graphiques, pour satisfaire les besoins croissants des utilisateurs dans les secteurs industriel et commercial. On espère que la création d'un tel réseau dans le cadre d'une coopération européenne permettra l'établissement de normes communes pour aider la communication au travers de toute l'Europe. Ainsi, on peut espérer que l'Europe pourra se mesurer à ses principaux concurrents dans ce secteur, le Japon et les Etats Unis.

Parmi les organisations qui participent à cette première phase du programme RACE se trouvent quelques uns des leaders du monde des télécommunications. La British Independent Broadcasting Authority et la RAI, par exemple, entreprendront des recherches dans le domaine de la télévision de haute définition, un domaine important pour la transmission de données visuelles complexes plutôt que des programmes normaux. Des entreprises comme Bell, AT & T; Siemens, Plessey, Thorn, GEC et Philips s'associeront pour développer des systèmes de terminaux. CEC, Thomson et Thron EMI développeront des terminaux vidéo à écran plat et British Telecom et Ericsson s'attacheront aux logiciels. Des entreprises privées, des pouvoirs publics, des universités et collèges, mais aussi des filiales européennes de géants du monde des télécommunications aux Etats Unis comme IBM, AT & T et Hewlett-Packard sont impliqués dans ce programme.

## CEE-USA : 3,4 — 2,2

La hausse de l'indice de la production industrielle dans la Communauté s'est élevé à 3,4 % en 1984/85, indiquent les dernières statistiques de la Commission. Si cette hausse reste moins importante que celle du Japon (4,5 %), elle dépasse les résultats des Etats Unis pendant la même période (2,2 %).

Mais cette moyenne communautaire masque des différences assez importantes entre les Etats mem-

bres. 0,6 % en France, 1 % en Irlande, 1,5 % en Italie et à l'autre extrême 5,7 % en Allemagne et des scores de plus de 4 % pour les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark et le Luxembourg. Selon ces statistiques, trois Etats membres — Le Royaume-Uni, le Luxembourg et l'Allemagne ont obtenus de meilleurs résultats que le Japon en 1985.

## La France en contravention

Un règlement communautaire permettant aux autorités françaises de réduire les versements d'allocations sociales aux travailleurs d'autres Etats membres travaillant en France a été jugé illégal par la Cour européenne de Justice.

Dans les autres Etats membres, les travailleurs d'autres pays communautaires bénéficient des mêmes droits que les travailleurs nationaux, mais en France le système est différent. Un règlement communautaire, reconnaissant que les montants des allocations en France étaient plus élevées que dans le reste de la CE, exempt la France de la règle générale et l'autorise à verser des allocations calculées sur le montant auquel le travailleur migrant aurait droit dans son pays, et non pas le montant prévu pour un travailleur français. La Cour estime que cette exception, et le règlement qui l'autorise, sont illégaux. Dans une affaire introduite par un travailleur italien établi en France, la Cour a estimé que les règlements français créaient en fait deux systèmes parallèles, une situation qui était en infraction du Traité de Rome qui garantit la liberté de circulation aux travailleurs.

Dorénavant, tous les travailleurs migrants originaires d'autres Etats membres devront bénéficier des mêmes droits que les travailleurs français, c'est à dire d'allocations plus élevées.

## 60 projets approuvés

La Commission consacrera 22 millions d'Ecus (981,5 millions de FB) en 1986 au financement de 60 projets recherche sur le charbon. 90 demandes avaient été introduites,

représentant un montant de 36 millions d'Ecus.

Le programme de recherche sur le charbon de la Communauté a comme objectif de concentrer des efforts communs dans des domaines utiles destinés à trouver les moyens de réduire les coûts et d'améliorer la productivité, ainsi que les conditions de travail et la protection de l'environnement.

La plus grande partie de l'aide cette année (plus de 14 millions d'Ecus) est consacrée à la recherche dans l'ingénierie minière, le reste allant essentiellement à une meilleure utilisation de la production. Les projets couvrent des périodes de quatre ans et la recherche sera faite par des entreprises et des autorités publiques en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Espagne et en Belgique. Après le feu vert de la Commission, cette aide doit encore faire l'objet d'un avis du Comité consultatif du CES et être approuvée par le Conseil des Ministres.

## Discrimination anglo-saxonne

Viser les passeports des citoyens irlandais entrant au Royaume-Uni à l'aéroport d'Heathrow est une pratique illégale qui devra cesser, a annoncé cette semaine Sir David Donnan, ambassadeur britannique auprès de la CE, dans une lettre au député européen irlandais Tom Raftery. Celui-ci s'était adressé à l'ambassadeur à la suite de nombreuses plaintes de citoyens irlandais qui avaient été soumis à cette pratique. Le député lui-même avait d'ailleurs subi ce traitement lors d'une récente visite au Royaume-Uni.

Répondant à une question adressée par Dr. Raftery à la Commission, Lord Cockfield avait confirmé que cette pratique contrevenait à une décision de la Cour européenne de Justice. L'ambassadeur déclare dans sa lettre que le ministère de l'Intérieur britannique reconnaît l'illégalité de cette pratique et assure le député qu'elle sera stoppée.

Le Traité de Rome établissant la CE, garantit aux citoyens des Etats membres la liberté de circulation entre les Etats sur simple possession d'un passeport ou d'une carte d'identité. La réponse du Commissaire confirme que la décision de la

Cour interdit une formalité supplémentaire comme viser la pièce d'identité. Dr. Raftery avait souligné que les autres citoyens de la CE n'étaient pas soumis à cette formalité, ce qui constituait une discrimination à l'encontre des Irlandais. Il accusait les Britanniques de considérer la citoyenneté irlandaise comme suggérant l'appartenance possible à un mouvement terroriste, alors que seule une infime minorité d'Irlandais soutenaient activement ou passivement le terrorisme.

## Moins de pétrole en 1985

La tendance à la baisse des importations de pétrole dans la Communauté, enregistrée depuis quelques années, se poursuit. Les importations ont diminué d'environ 2,5 % en 1985 et s'élèvent à 430 millions de tonnes par rapport à près de 551 millions de tonnes en 1979.

Si certains Etats membres, comme la Belgique, l'Allemagne et l'Irlande voient leurs importations augmenter de près de 3 %, le Royaume-Uni et le Portugal enregistrent une baisse respectivement de 13,7 % et de 10,8 %.

Si l'on examine l'évolution des importations selon les différents produits pétroliers, l'essence ne diminue que de 0,8 %, entre les extrêmes du Luxembourg (+ 7,5 %) et des Pays-Bas (- 6,2 %). Les carburants d'avion augmentent de 4,7 % (la France se trouvant en haut de l'échelle avec 10,2 % d'augmentation), le gaz et le diesel de 4,2 % (13 % pour l'Irlande). La baisse la plus importante se situe au niveau des bas-produits, avec une diminution de près de 20 % des importations dans la Communauté. La baisse la plus spectaculaire est enregistrée au Royaume-Uni (- 41 %) et s'explique par la reprise des livraisons de charbon aux centrales, qui remplace le mazout utilisé pendant la grève des mineurs de l'année dernière. La baisse en France (- 19 %) et en Espagne (- 22%) est attribuée à l'augmentation de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Si cette tendance aura des effets moins importants en raison de la baisse des prix pétroliers, elle satisfait tout de même l'un des objectifs principaux de la politique énergétique de la CE, c'est à dire de réduire la dépendance des importations pétrolières et d'accroître l'auto-suffisance énergétique.

## Une intégration indispensable

Lord Cockfield, Commissaire chargé du Marché intérieur a insisté une fois encore sur l'importance de la création d'un marché unique intégré au sein de la Communauté, dans un discours à Chatham House Londres le 27 février.

Rappelant les 16 millions de chômeurs de la Communauté et le fait que l'Europe est à la traîne de ses principaux concurrents, le Japon et les Etats Unis, Lord Cockfield a déclaré qu'avec douze marchés nationaux, divisés entre eux par des contrôles frontaliers, des législations nationales et des taxes différentes, les industries qui exportent doivent supporter les frais d'une adaptation aux conditions nationales des autres pays. „La situation serait radicalement différente si l'industrie et le commerce pouvaient opérer librement et sans restrictions dans toute la Communauté”, a souligné le Commissaire.

Il a toutefois admis que la création d'un marché unique n'était qu'une condition préalable à la réalisation d'une meilleure concurrence avec les autres pays, mais elle offrirait à l'industrie le cadre nécessaire. Il resterait à l'industrie de produire les biens et les services lorsque ce marché serait réalisé.

L'objectif du programme pour l'achèvement du marché intérieur, suivant l'échéancier du Livre blanc publié l'an dernier, est d'éliminer pas à pas tous les obstacles aux échanges avant 1992.

Les étapes prévues sont, dans bien des cas, l'adoption de projets de mesures qui attendent déjà d'être adoptées par le Conseil des Ministres. Les chefs d'Etats et de gouvernements, réunis à Milan en juin, avaient réservé un bon accueil au Livre blanc, mais on s'inquiète déjà du retard pris sur le programme prévu.

## Chute de l'inflation

L'indice des prix à la consommation dans la Communauté n'a augmenté que de 0,2 % en janvier. Ce chiffre, le plus récent disponible pour 86, confirme le ralentissement de l'inflation observé depuis 1985.

Comparé à la même période l'an dernier, le taux annuel est de 4,7 % et passe donc pour la première fois depuis quinze ans en dessous de 5 %. Si, seuls, trois Etats membres ont enregistré une baisse réelle des prix, les autres ont des résultats encourageants, l'Italie restant au dessus de la moyenne avec une hausse de 0,5 %. Mais il n'en va pas de même en Grèce et au Portugal, avec une augmentation de 2,3 % et 1,9 % respectivement, pour le mois de janvier.

Le taux d'inflation est le plus bas en Allemagne (1,3 %) et aux Pays-Bas (1,5 %) atteignant un niveau comparable à celui du Japon (1,5 %). La Belgique, le Danemark et le Luxembourg rejoignent le groupe dont les résultats sont meilleurs que ceux des Etats Unis, dont le taux d'inflation atteint 3,8 %. Avec un taux d'inflation annuel de 25 % la Grèce dépasse largement même le Portugal (14,2 %).

## L'Europe contre le cancer

D'éminents cancérologues venant de tous les pays de la Communauté ont été reçus récemment à Paris par le président François Mitterrand, à l'issue de leur réunion dans la capitale française. A cette réception assistaient également M. Jacques Delors, président de la Commission européenne et M. Manuel Marin, vice-président.

Rappelons que le groupe d'experts, dirigé par le professeur Umberto Veronesi, s'était réuni une première fois en janvier à Bruxelles à l'initiative de la Commission, désireuse de promouvoir une action communautaire dans les domaines de la recherche, de la prévention et du traitement des cancers. Une seconde réunion a eu lieu à Paris en février, au cours de laquelle les rapports des groupes d'étude ont été examinés.

L'offensive européenne contre le cancer avait été décidée l'année dernière lors du sommet de Milan. La déclaration faite à ce sujet par les chefs d'Etat et de gouvernement s'est promptement transformée en un programme d'action de cinq ans proposé par la Commission. Doté de 280 millions de FB, ce programme portera en particulier sur les questions d'alimentation, d'éducation, de tabagie et d'information liées au

cancer ainsi que sur l'élargissement de la diffusion des données épidémiologiques.

Conformément au vœu émis par les experts au cours de leurs réunions, ce programme sera complété de manière à couvrir également le problème des additifs alimentaires, de l'hygiène, de la détection, de l'information du grand public et de la formation médicale, spécialement en ce qui concerne les médecins généralistes.

Commentant la réunion de Paris, M. Delors a déclaré : „S'il fallait apporter la preuve de la noblesse de la tâche entreprise et de l'urgence de cette campagne européenne contre le cancer, il suffirait de souligner la rapidité avec laquelle cette initiative a pris corps, en l'espace de quelques mois.”

## Les pronostics de J. Delors

Commentant la présentation du Programme de la Commission, le président Jacques Delors a déclaré, devant le Parlement européen, que 1986 pourrait être soit l'année des opportunités soit l'année des dangers. La chose essentielle pour la Communauté, a ajouté l'orateur, sera sa capacité de s'adapter aux conditions nouvelles créées par l'élargissement, tout en mettant en œuvre les réformes adoptées à Luxembourg. La „revitalisation” de l'Europe ne pourra se faire que si ce double objectif est atteint.

Une fois de plus, M. Delors a mis l'accent sur la nécessité d'achever le marché intérieur, déjà soulignée l'année dernière dans le Livre blanc. Il a insisté plus particulièrement sur la libéralisation du mouvement des capitaux et sur la création d'une Communauté technologique, dans lesquels il voit les facteurs décisifs d'un „réveil” de l'Europe.

La meilleure manière de stimuler la croissance économique, estime M. Delors, sera une stratégie de coopération par laquelle chacun aura recours aux moyens jugés les plus efficaces, mais cela, dans le contexte d'un plan d'ensemble en vue de parvenir aux restructurations et aux créations d'emplois nécessaires.

L'effet de cette stratégie de coopération, s'ajoutant aux politiques nationales de relance, pourrait être une diminution de 30 à 40 pour cent en cinq ans du nombre des chô-

meurs. Le renforcement du Système monétaire européen constituerait l'épine dorsale d'une telle stratégie, a encore souligné M. Delors.

## Du calme

„Il faut que, dans cette affaire, l'une des deux parties garde son sang-froid. Les enjeux économique en cause sont trop sérieux pour que l'on puisse se permettre de les régler par une escalade irresponsable de mesures restrictives.”

Ainsi s'est exprimé récemment M. Willy De Clercq, membre de la Commission chargé des relations extérieures, au sujet de la dernière controverse en date entre les Etats-Unis et la Communauté : celle-ci porte sur les importations américaines de produits sidérurgiques semi-finis. Les Etats-Unis ont imposé unilatéralement des restrictions sur ces importations, ce que la Communauté considère comme une violation des règles du GATT. En guise de représaille, elle a décrété des restrictions dans les importations européennes d'engrais, de suif de bœuf et de certaines catégories de papier et de carton.

„Nous avons regretté de devoir agir ainsi, a poursuivi M. De Clercq, et, constamment, nous avons indiqué, dans nos contacts avec les autorités américaines, que nous étions prêts à trouver une solution plus satisfaisante pour les deux parties.” Mais la Communauté a bien été obligée de réagir. Cette éventualité avait été annoncée bien avant l'entrée en vigueur des mesures en question et, pendant tout ce temps, la Communauté est demeurée ouverte à la reprise du dialogue.

„Malgré cela, a ajouté M. De Clercq, les autorités américaines ont estimé que la situation n'était pas suffisamment mûre pour reprendre les négociations.”

Le commissaire européen a également parlé des exportations agricoles américaines vers l'Espagne et le Portugal. Ces exportations sont régies depuis le 1er mars par la Politique agricole commune. Les pertes de recettes d'exportation subies de ce fait par les Etats-Unis sont largement compensés, estime M. De Clercq, par les réductions tarifaires substantielles que les deux pays ibériques doivent ou devront appliquer, du fait de leur adhésion à la Communauté, vis à vis des pays tiers, dans d'autres secteurs. Si les

Etats-Unis ont des griefs à faire valoir, il conviendrait de les examiner de manière adéquate, c'est à dire selon les règles du GATT.

## Dumping Yougoslave ?

La Yougoslavie exporte vers la Communauté des tôles de fer et d'acier à des prix de dumping : c'est du moins l'accusation formulée par Eurofer, la Fédération européenne des industries du fer et de l'acier. La Commission a ouvert une enquête sur cette affaire.

Les pratiques de dumping — c'est à dire la vente de produits importés à des prix artificiellement bas, voire inférieurs au prix de revient — est interdite dans la Communauté. En ce qui concerne la Yougoslavie — comme les autres pays à économie d'Etat — il est difficile de se référer à un prix de revient ou à un prix de vente sur le marché national. Mais, en se fondant sur les prix de référence pour l'importation des mêmes produits en Yougoslavie, les plaignants en sont venus à la conclusion que les ventes yougoslaves à la Communauté se font à des prix anormalement bas.

L'enquête ouverte par la Commission devra déterminer si les prix yougoslaves sont effectivement „truqués” et, si oui, s'il en résulte un préjudice pour la sidérurgie européenne. Selon les termes de la plainte, les importations visées auraient augmenté de 700 % entre 1980 et 1984, affectant plus particulièrement les ventes en Allemagne fédérale et en Italie.

Si l'enquête devait confirmer les allégations des industriels, la Commission pourrait frapper les importations à venir d'un droit de douane qui aurait pour effet de hausser les prix yougoslaves à un niveau raisonnable.

## Vos papiers ! Pas question !

Si la Communauté européenne en vient à abolir totalement le contrôle des personnes aux frontières, s'ensuivra-t-il que tous les citoyens européens devront, en contre-partie, être constamment porteurs d'une carte d'identité ? Telle est la question qu'a posée à la Commission un

membre néerlandais du Parlement européen, M. Bouke Beumer. Une question qui paraîtra surprenante aux Belges et aux Français, ainsi qu'à tous ceux pour qui la carte d'identité fait partie depuis belle lurette des objets de la vie quotidienne.

Il faut savoir, cependant, que ni les Britanniques, ni les Irlandais ni les Néerlandais ne sont tenus de porter constamment des papiers d'identité et que la majorité d'entre eux considèreraient une telle obligation comme une atteinte intolérable à la liberté individuelle. D'où la question inquiète de M. Bouke Beumer. Lord Cockfield, membre de la Commission, et sujet britannique comme chacun sait, lui a répondu pour le rassurer pleinement : non, la Commission n'a pas l'intention de proposer le port obligatoire des papiers d'identité.

Les contrôles aux frontières, souligne par ailleurs Lord Cockfield, sont liés au désir légitime de combattre le terrorisme, la criminalité et le trafic de drogues. En proposant, dans son Livre blanc l'abolition des frontières entre les Etats membres d'ici à 1992, la Commission a également suggéré un certain nombre de mesures tendant à rendre la lutte contre le crime aussi efficace que par le passé. Ces mesures ne comportent en aucune manière l'obligation pour les citoyens de porter une carte d'identité. Le passage des frontières pourra cependant être facilité par la présentation d'un passeport, dont une version européenne est en cours d'adoption dans tous les Etats membres.

## Ni pétrole, ni charbon, mais ...

Depuis 1974, la Communauté européenne n'a cessé de multiplier ses efforts pour réduire sa dépendance vis à vis du pétrole importé. Un des éléments importants de cette stratégie a été, et est encore, le recours aux combustibles solides : le charbon classique, bien sûr, mais aussi la tourbe et le lignite. Sans doute ces deux derniers ne représentent-ils que moins de 4 % de la consommation totale d'énergie de la Communauté, mais leur importance n'en est pas moins grande dans certains secteurs.

La consommation de lignite est particulièrement importante en Grèce, où elle couvre 24 % des besoins énergétiques. En Espagne et en Allemagne : respectivement 13 et 10 pour cent. En Grèce, le gouvernement projette de doubler la production nationale, qui se chiffre actuellement à 31,5 millions de tonnes par an, et de développer la production d'électricité à partir de ce combustible. D'une manière générale, le lignite s'est avéré concurrentiel par rapport au charbon classique dans la production électrique. C'est le cas dans les trois pays déjà cités ainsi qu'en Italie mais non en France, où les perspectives d'exploitation sont médiocres et où la production de lignite sera restreinte à partir de 1990. Par contre, de nouvelles réserves ont été découvertes au Royaume-Uni et on projette de les exploiter dans une centrale électrique à construire.

En ce qui concerne la tourbe, les perspectives sont incertaines. L'Irlande est pratiquement le seul pays qui s'en serve sur une grande échelle pour la production d'énergie. Certes, la société qui exploite les tourbières irlandaises continue à faire de bonnes affaires mais, selon un rapport récent, la compétitivité future de la tourbe par rapport à la houille importée est douteuse. Les ministres de l'énergie de la Communauté seront appelés, fin mars, à examiner ce rapport dans le cadre d'une discussion sur l'avenir du charbon.

## 88 milliards de FB pour l'emploi

La Commission européenne vient d'approuver le déblocage de la dernière tranche 1985 des concours du Fonds social européen. Cette tranche se monte à 5,3 milliards de FB, dont 517 millions de FB seront répartis entre les régions défavorisées de Grèce, d'Italie, de France, d'Irlande et d'Irlande du Nord, pour financer des mesures d'aide aux jeunes chômeurs.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes dans les autres régions bénéficieront d'un concours de 1,52 milliard de FB. Les mesures en faveur des chômeurs ayant dépassé l'âge de 25 ans se monteront à 1,3 milliard de FB dans les régions défavorisées citées plus haut et à 2 milliards de FB dans les autres régions.

Selon les règles de fonctionnement du Fonds social, 75 % du total

des concours sont réservés à des mesures en faveur des jeunes chômeurs, dont 40 % de cette part dans les régions les plus pauvres. L'adhésion à la Communauté de l'Espagne et du Portugal a eu pour effet de porter cette dernière proportion à 44,5 % : neuf régions d'Espagne et la totalité du Portugal comptent en effet parmi les plus défavorisées de la Communauté.

Un bilan annuel : en 1985, le Fonds social a versé à l'ensemble des régions de la Communauté plus de 88 milliards de FB. L'Italie et le Royaume-Uni ont été les principaux bénéficiaires de cette manne, avec respectivement 27 et 23,7 pour cent du total. La Belgique, le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas ont reçu chacun moins de 5 %.

## Nucléaire sage

„Les mesures prises au cours de ces dernières années, sur la base des directives Euratom, en matière de protection contre la radio-activité garantissent au public et à l'environnement les meilleures conditions de sécurité". Telle est la conclusion d'un ouvrage sur la „Sécurité nucléaire dans la Communauté", qui vient d'être publié par le Bureau de documentation officielle.

Le rapport souligne que la radio-activité due à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne représente qu'une fraction de la radio-activité naturelle. Aucun des accidents signalés jusqu'à présent n'a pris des proportions sérieuses. Des directives ont été adoptées, qui définissent les limites de la radio-activité à laquelle peuvent être soumis les employés des centrales électro-nucléaires et les populations avoisinantes. Les substances radio-actives ne peuvent être rejetées dans l'atmosphère, l'eau ou le sol qu'en quantités extrêmement faibles.

Grâce au progrès technique, cette politique de protection nucléaire continuera à se développer et l'on espère faire bénéficier des progrès accomplis d'autres secteurs de la vie moderne, comme ceux des micro-ondes et des ondes laser.

## Brite : dites 95

A en juger par les résultats de sa première année d'existence, le pro-

jet BRITE (Basic Research in Industrial Technologies for Europe) a démarré sur les chapeaux de roues. BRITE, comme son nom ne l'indique peut-être pas assez clairement, est destiné à stimuler, au plan communautaire, l'application des technologies nouvelles aux industries traditionnelles. Pour la première de ses quatre années d'application, il avait reçu plus de 500 demandes de subventions pour des projets impliquant la participation de 432 organisations, universités, instituts de recherche et entreprises industrielles. 95 de ces projets ont été retenus : ils bénéficieront d'une subvention communautaire pouvant aller jusqu'à 50 % des frais de recherche proprement dits. Soit un total de 5,5 milliards de FB.

Les 95 projets couvrent neuf domaines d'application, en particulier l'usure et la tension des matériaux, les adhésifs plastiques, les techniques d'assemblage comme la soudure, le recours au laser et à l'ordinateur dans le dessin des pièces.

Pour pouvoir être sélectionné, chaque projet devait impliquer la participation de partenaires se trouvant dans au moins deux Etats de la Communauté, dont un partenaire au moins dans le milieu industriel. En fait, les projets retenus comportent en moyenne quatre partenaires dont 60 % dans l'industrie. Leur financement par la Communauté sera fonction de leur degré de rentabilité, de leur caractère novateur et de leur champ d'application, qui doit être aussi large que possible.

## Bilan mitigé

Depuis 10 ans qu'elle existe, la Politique communautaire de protection des consommateurs n'a produit que des résultats assez minces, a reconnu récemment le commissaire européen compétent en la matière, M. Grigorios Varfis. Ce bilan décevant s'explique par la lourdeur du processus décisionnel de la Communauté, par les attitudes différentes des pays membres en la matière et par des circonstances économiques difficiles.

Toutefois, a poursuivi M. Varfis, l'année 1985 a été marquée par un nouveau départ : elle a vu des progrès décisifs en ce qui concerne la responsabilité de produit, l'éducation des jeunes consommateurs au sujet de leurs droits ainsi qu'une approche nouvelle en matière de

normes techniques et un engagement nouveau de la part de la Commission.

„C'est là un bon début, a commenté M. Varfis, mais ce n'est qu'un début. Beaucoup reste à faire, notamment „l'adoption" des deux nouveaux membres de la Communauté, l'achèvement de l'Europe des citoyens et du marché intérieur, sans oublier l'Europe technologique. Tout cela est appelé à avoir des répercussions sur les consommateurs et il faudra en tenir compte."

Dans un proche avenir, la Commission a l'intention de présenter des propositions sur la sécurité des produits, plus particulièrement des produits destinés aux enfants. Un projet de directive sur le crédit à la consommation est en cours de discussion. Enfin une campagne d'information du grand public sera lancée.

## „Systran" : la panacée ?

Les utilisateurs de „Systran", le système de traduction automatique expérimenté par la Commission européenne, se réuniront le mois prochain à Luxembourg pour échanger leurs vues, leurs expériences et tenter de trouver des solutions aux problèmes qui se posent.

Systran, bien entendu, est assisté par ordinateur. La Commission s'intéresse particulièrement à sa mise au point car l'adhésion de l'Espagne et du Portugal l'a dotée de deux langues officielles supplémentaires : il y en a maintenant 9, soit 72 combinaisons linguistiques. D'autres organisations internationales s'intéressent également au système : Agence spatiale européenne, OTAN, armée de l'air américaine, sans oublier des firmes comme Xerox et General Motors.

Les utilisateurs et les concepteurs de Systran vont donc examiner les perspectives de coopération entre les intéressés, les possibilités de solutions techniques grâce à l'échange d'informations et les perspectives d'une augmentation des performances du système.

En 1983, la Communauté a lancé un nouveau projet de traduction automatique baptisé EUROTRA, qui tirera parti des enseignements apportés par Systran. Quand il sera opérationnel, en 1990 prévoit-on, ce sera le plus perfectionné du monde.

## AIDE- MEMOIRE

**6 février**

Luxembourg — Le recours contre le Parlement européen, accusé d'avoir adopté un budget 86 „illégal”, est présenté devant la cour de justice par la France, les Pays-Bas et le Luxembourg.

**6 février**

Bruxelles — Visite à la Commission de Abdou Diouf, président du Sénégal et de l'OUA.

— La Commission adopte „Yes”, un programme d'échange de jeunes dans la CE.

**7 février**

Paris — Intervention du président Delors à la conférence „Silva”.

**11 février**

Bâle — Réunion du comité des gouverneurs des banques centrales de la CE, avec la participation du président de la Commission J. Delors.

**17 février**

Luxembourg — Cérémonie de signature de „l'Acte Unique”, le texte de la réforme du Traité de Rome. N'ont pas encore signé Danemark, Grèce et Italie.

— Conseil Affaires Etrangères. Accord entre les „Douze” sur les propositions de la Commission concernant l'adaptation des accords CEE-AELE après l'élargissement.

**19 février**

Strasbourg — Session plénière du Parlement européen : le président Jacques Delors, présente le programme 1986 de la Commission. „Ce sera l'année de la gestion — a dit entre autre Delors aux députés — mais aussi de la gestion des réformes”.

**21 février**

Bruxelles — Visite de Francesco Cossiga, président de la République Italienne, à la Commission, où il a participé à une réunion, ainsi qu'au Conseil des Ministres.

**24-25 février**

Bruxelles — Conseil Agriculture : premier „tour de table” sur les propositions de prix agricoles 1986-87.

**25 février**

La Haye — Coopération politique : les Douze adoptent 4 déclarations, une sur les Philippines, une sur le Moyen Orient, une sur l'Afrique du sud, et une sur le conflit Iran-Irak.

**26 février**

Bruxelles — Visite de la reine Beatrix des Pays-Bas à la Commission et au Conseil, qui, jusqu'au 1er juillet prochain se trouve sous la présidence néerlandaise.

**27 février**

Copenhague — A la majorité de 56,2 % des suffrages exprimés, les danois répondent „oui” au référendum organisé par le gouvernement de Copenhague, et entérinent ainsi la réforme du Traité de Rome.

**28 février**

La Haye — Le dernier obstacle étant levé, Danemark, Italie et Grèce signent „l'Acte Unique” de réforme des institutions communautaires.

**3 mars**

Bruxelles — Conseil Industrie : Les ministres ont abordé le dossier „aides aux chantiers navals”. Pour ce qui concerne les échanges d'acier, certains compromis ont été réalisés entre les „Dix”, l'Espagne et le Portugal. Mais l'Espagne, qui se considère „lésée” par les exportations sidérurgiques des autres pays de la CEE vers son marché, demande l'application d'une clause de sauvegarde.

**4 mars**

Bruxelles — Conseil extraordinaire ACP-CEE sur le sucre. Pas encore d'accord entre les deux parties sur le prix du sucre ACP pour la campagne en cours.

**5 mars**

Rome — Léo Tindemans et Giulio Andreotti, ministres des Affaires étrangères belge et italien publient une déclaration commune qui dit que leurs deux pays „ont décidé de coordonner leur action” pour que les normes de l'Acte unique soient „réellement appliquées”.

**6 mars**

Bruxelles — Le vice-président Narjes présente les orientations de la Commission pour le second programme-cadre (1987-1991) de recherche et développement technologique, dont la dotation financière serait d'environ 10 milliards d'Ecus.

— Conseil Environnement. Les „Douze” adoptent des textes sur la protection de l'environnement aquatique, le transfert transfrontalier de déchets dangereux et l'organisation de l'année de l'environnement en 1987. Pas encore d'accord, en revanche, sur les dossiers grandes installations de combustion, boues de dépollution, et soufre dans le gasoil.

**10 mars**

Bruxelles — Conseil Eco-Fin consacré au budget communautaire. Préoccupation à cause de l'ampleur des dépenses agricoles a été exprimée par certaines délégations. Exposé „alarmiste” du vice-président Christophersen : selon le responsable budgétaire de la Commission presque 3 milliards d'Ecus manquent pour couvrir le Budget 1986.

**10-11 mars**

Bruxelles — Conseil Affaires étrangères : les „Douze” ont défini la position communautaire de renégociation de l'accord multifibre (AMF) et ont donné mandat à la Commission.

## Chômage „blues”

Depuis 1972, il s'est créé aux Etats-Unis 19 millions d'emplois de plus qu'il n'en a été perdu. Au Japon, 6 millions. Dans la Communauté européenne, 60.000 seulement.

Ces comparaisons tristement éloquentes sont extraites de la dernière édition trimestrielle d'„Economie européenne”, publiée par la Commission. En 1985, peut-on éga-

lement y lire, le taux moyen de chômage dans la Communauté a été de 11,2 % de la population civile active, contre 7,3 % aux Etats-Unis et 2,5 % au Japon. Malheureusement, écrivent les auteurs du rapport „rien n'indique que le taux de la Communauté soit appelé à diminuer dans un proche avenir. Ce ralentissement du processus de création d'emplois démontre à l'évidence la gravité de la crise d'ajustement que traverse

l'Europe”. Il est symptomatique que dans les secteurs économiques où la demande est faible, l'Europe ait réussi à se maintenir, voire à améliorer ses positions et que ces dernières aient empiré dans les secteurs où la demande aurait dû être élevée. Il s'agit notamment des secteurs liés au développement des technologies nouvelles, „où la compétitivité de la Communauté a décliné tant sur les marchés intérieur qu'extérieur.”

## Un cancer nommé désert.

La destruction par l'homme d'importantes superficies boisées explique en grande partie l'avancée du désert en Afrique. C'est donc là qu'il faut chercher la solution du problème de la famine sur le continent noir. Ainsi s'est exprimé le président Jacques Delors, qui prenait la parole devant la conférence „Sylva” à Paris.

Le rôle naturel de l'arbre dans le cycle de l'eau est aujourd'hui reconnu, a poursuivi le président de la Commission européenne, et cette fonction est aujourd'hui perturbée du fait des ravages subis par les forêts. Dans la zone comprise entre le Sahara et les confins de l'Afrique australe, chaque année voit la disparition d'une surface boisée équivalente à la superficie de la Belgique. Avec la disparition des arbres, l'érosion, et la sécheresse s'installent et le désert finit par remplacer ce qui fut un terrain fertile.

La Commission européenne a donc décidé de s'attaquer au problème de deux manières. Tout d'abord, faire un effort particulier de reboisement dans le massif montagneux du Fouta Djallon en Guinée, véritable château d'eau de l'Afrique occidentale, où naissent plusieurs grands fleuves et rivières. On espère ainsi stopper l'érosion et intensifier les précipitations. D'où l'espoir d'améliorer le régime des rivières et, grâce à l'effet de dispersion des pluies provoqué par la forêt, améliorer le sort des pays sahé-liens.

La seconde action proposée par la Commission — à laquelle M. Delors voudrait donner le nom de „Silva” — consisterait à s'attaquer au problème du bois de feu. L'arbre constitue, le plus souvent, en Afrique la seule et unique source d'énergie pour les foyers domestiques et les petites entreprises. D'où la destruction sans cesse croissante des zones boisées, plus particulièrement aux alentours des villes. La Commission propose donc que l'on s'efforce de trouver d'autres sources d'énergie ou, du moins, d'utiliser plus économiquement le bois de feu.

Cependant, bien que le déboisement constitue pour l'Afrique un problème dramatique, l'Europe souffre des mêmes maux, a ajouté M. Delors. C'est pourquoi la Commission a élaboré un „paquet”

de propositions, que les ministres de la Communauté étudieront en avril prochain. Il s'agit de développer la sylviculture de manière à réduire les importations de bois, de reboiser de nouvelles superficies et d'augmenter la productivité de la filière bois.

## S.O.S. Somalie

La Commission a approuvé une aide d'un montant de 500.000 Ecus (22,3 millions de FB) en faveur de la Somalie. Cette aide est destinée aux équipes médicales qui s'occupent des réfugiés venant des régions de Somalie et d'Ethiopie touchées par la sécheresse.

L'organisation française Médecins sans Frontières bénéficiera de 230.000 Ecus (10,26 millions de FB) pour envoyer un avion de secours apportant des équipements médicaux, des médicaments et des véhicules de première nécessité. Cet avion devait partir début mars.

Le reste de l'aide a été attribuée au Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies qui fournira des médicaments et des transports aux réfugiés de ces régions.

## Delors félicite Aquino

La Commission a appris avec plaisir l'arrivée de Mme Corazon Aquino à la présidence des Philippines. Dans un telex qu'il a adressé à la Présidente, M. Jacques Delors, le Président de la Commission a déclaré : „Je salue avec émotion la dignité avec laquelle vous êtes revenus à la démocratie.” L'arrivée de la nouvelle présidente, a-t-il dit, marque „l'arrivée d'une nouvelle ère.” Le peuple des Philippines a fait preuve de lucidité, de calme et de détermination exemplaires „qui ont fortement impressionné toute la communauté internationale”, a-t-il ajouté.

Il a également assuré la nouvelle présidente du soutien de la CE dans l'avenir, pour „la tâche difficile de reconstruction qui attend votre pays.”

## Marathon des cinq capitales

Le 9 juillet 80 jeunes vont quitter Bruxelles pour des capitales euro-

péennes. Ils se rendront vers une cinquième capitale mystérieuse qu'ils devront découvrir durant la première partie de leur voyage.

Ces jeunes ont entre 15 et 18 ans et viennent de quatre pays de la Communauté : France, Italie, Belgique et RFA. Ils devront effectuer un reportage radio, sur un thème libre ou imposé selon les cas, dans chaque capitale qu'ils visiteront.

Ces reportages seront émis par Radio 7. De plus, il faudra que ceux-ci soient illustrés par des photos, dont les meilleurs seront publiés par le journal français „Libération”.

Le marathon des cinq capitales est une initiative du Centre de Loisirs UFCV, Ile de France, à l'élaboration de laquelle participe cette année la coopérative Moby Dick de Turin. L'idée est de sensibiliser les jeunes à l'Europe.

C'est pourquoi la Commission européenne et le Mouvement européen soutiennent également cette initiative.

Les participants sont attendus dans la „capitale-mystère” le 28 juillet. Un jury, sous la présidence de Louis Leprince-Ringuet jugera leur prestations sur base de la qualité des reportages et du nombre de kilomètres parcourus. C'est le CJRS qui représentera la Belgique et la RTBF collaborera également à cette manifestation.

## Environnement

Dans sa communication au Conseil sur les nouvelles directions de la politique de l'Environnement, la Commission souligne l'importance de la protection de l'environnement dans la croissance économique. Elle définit des priorités pour le nouveau programme d'action qui doit être lancé en 1987, Année européenne de l'Environnement.

La prévention doit être un objectif prenant en considération l'environnement au niveau décisionnel. Plus spécifiquement, il faut agir immédiatement pour réduire la pollution atmosphérique et maritime et examiner à l'échelle mondiale le problème des déchets et des substances dangereuses. Le document souligne par ailleurs les bénéfices que peut apporter une politique de protection de l'environnement à l'économie, en stimulant les nouvelles technologies pour résoudre ces problèmes et trouver les moyens de retraiter et de recycler les déchets. De plus, les produits „respectueux” de l'environnement répondraient à la demande des consommateurs.

Si l'Europe ne relève pas ce défi, elle ne restera pas compétitive sur les marchés mondiaux.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- L'autre assemblée européenne, le Comité économique et social des CE „CES” (janvier 1986, 25 p.) + dépliant, CES, Ravenstein 2, 1000 Bruxelles.
- PME artisanat (EURO-info, 02/1986, 8 p.).
- Prix agricoles 1986/1987 — Propositions de la Commission (Notes rapides de l'Europe Verte, 35, 5 février 1986).
- Newsletter, new technologies and innovation policy (Supplement to euroabstracts, 51, march 1986), en anglais.
- l'M — Marché de l'Information — Euronet Diane News (43, février/avril 1986), DG XIII/B, CEC, L-2920 Luxembourg.
- L'édition électronique : la nouvelle façon de communiquer — Symposium organisé à Luxembourg du 5 au 7 novembre 1986, Supplement to euroabstracts (CEC, DG XIII/A2, L-2920 Luxembourg).
- Série Economique FEB — Compte-rendu du colloque européen du 21 novembre 1985 (FEB, Ravenstein 4, 1000 Bruxelles).
- L'opinion publique dans la CE en Espagne et au Portugal à la fin de l'année 1985 (Euro-baromètre n° 24, décembre 1985).
- BEI-Informations (n° 47, janvier 1986), BEI, 100 Bd Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.
- Grand Marché et Technologies Nouvelles — Une stratégie industrielle pour l'Europe (Le dossier de l'Europe, 4/86, février 1986).
- Vers l'Europe des citoyens (Le dossier de l'Europe, 3/86, février 1986).
- Problèmes et perspectives de la Communauté européenne, Pierre Pflimlin, Président du Parlement européen (Fondation Paul-Henri Spaak, rue d'Egmont 11, 1050 Bruxelles).
- Enseignements de 3e cycle sur l'intégration européenne (Supplément aux Nouvelles Universitaires européennes, édition 1985).
- Informations de l'Eurostat (4, 1985, Office des Publications Officielles des CE, L-2985 Luxembourg), également en anglais et allemand.

## Pauvreté

Six projets belges recevront 1,8 millions d'Ecus, plus ou moins 80 millions de FB, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ces projets font partie du deuxième programme d'action communautaire qui couvrira les années '85 à '88.

La Communauté déboursera 800 millions pour l'ensemble des 65 projets soutenus. Cela représente à peu près 72 % du budget du programme. Le solde sera utilisé pour la coordination et l'évaluation des projets et à de la recherche. Ainsi, une enquête sur le problème des sans-abris est envisagée et l'on prévoit également une étude comparative des législations des états membres au sujet du chauffage chez les personnes âgées durant les mois d'hiver.

Durant le premier programme, qui s'étendit entre 1975 et 1980, des projets locaux avaient été mis sur pied. Cela concernait, par exemple, la situation des orphelins à Londres ou de marginaux à Copenhague. Ensuite des études transnationales furent réalisées sur divers aspects précis de la pauvreté.

Après enquête de la Commission, il apparaît que la pauvreté touche surtout des régions urbaines à problèmes et des régions rurales pauvres. Il en va de même pour certains groupes sociaux comme les chômeurs de longue durée, les jeunes chômeurs, les personnes âgées, les fugueurs, les orphelins, les immigrés de la deuxième génération, les migrants rentrés dans leur pays et les „marginiaux”.

Sur base de ces données, la Commission a élaboré son deuxième pro-

gramme d'action. En ce qui concerne la Belgique, il porte sur les projets suivants :

### Projets intégrés urbains

1. „La porte verte”-Service Accueil-Bruxelles : pour les personnes âgées, les migrants de la 2ème génération et les réfugiés.
2. CPAS de Liège : pour les migrants de la 2ème génération.
3. CPAS de Charleroi : pour les jeunes chômeurs.
4. Service social des étrangers à Bruxelles : pour les migrants de la 2ème génération et les réfugiés.
5. Provinciale Welzijnscommissie Antwerpen, Brusselse Welzijnsraad, Gentse Welzijnsraad : pour les chômeurs de longue durée et les jeunes chômeurs.

### Projet intégré rural

Interleuven opbouwwerk en Streekontwikkeling- Zuid-Limburg : pour les chômeurs de longue durée, les jeunes chômeurs et les personnes âgées.

### EN VENTE

**Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :**

- Organigramme de la Commission des Communautés européennes (janvier 1986), 130 BFr (TVA exclue).
- Economie européenne (n° 25, septembre 1985), Abonnement à Economie européenne et aux suppléments : 2.000 BFr.
- Europe sociale (1/86, janvier 1986), Prix par numéro (revue générale) : 300 BFr; abonnement : 700 BFr.
- Le rôle des parties concernées par l'introduction des nouvelles technologies — Document d'information (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Loughlinstown House, Shankill. Co. Dublin, Irlande), IR £ 3.00.
- Euratom and EEC R&D and demonstration projects — Scientific and technical publications and patents (vol. 23, n° 12, december 1985, 325 BFr, également en Fr.

- Dix-neuvième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes 1985 (1986, 422 p., 4 graphiques), 300 BFr (TVA exclue).

- Europe Sociale — Supplément : Salaires des jeunes et politiques de recrute-

ment des entreprises vis-à-vis des jeunes dans la Communauté — Rapport d'une conférence tenue en juin 1985 (1986, 179 p.), 150 BFr (TVA exclue).

- La situation économique et sociale de la Communauté (1986, 145 p.), 250 BFr (TVA exclue).

## Agenda

**3.4 :** Matinée d'étude „l'Europe des citoyens” pour le Groupe Ryla du Rotary-Club — Asse; **7.4 :** Katholiek Vormingswerk van Landelijke Vrouwen — Melveren-Sint-Truiden; **14.4 :** Koninklijk Technisch Atheneum — Herentals; **15.4 :** Academie Derde Leeftijd — Bruxelles; **17.4 :** Athénée Royal Uccle 2; **18.4 :** Institut de la Providence — Bruxelles; **21.4 :** Institut Provincial d'Ensei-

gnement Secondaire — Waremmes; **22.4 :** Katholiek Onderwijs Landen; **24.4 :** Technisch Instituut Immaculata — Ypres; **24.4 :** Journée d'étude pour les étudiants en économie de la KUL et la RUG; **25.4 :** Institut Libre Marie Haps — Bruxelles; **25.4 :** Institut Technique et Commercial des Aumoniers du Travail — Arlon; **28.4 :** Institut Libre Marie Haps — Bruxelles; **5.5 :** Koninklijk Atheneum — Mol; **12.5 :** „Center for Professional Hostesses” — Bruxelles.

## Journalistes européens

Le 28 février dernier, notre compatriote Mr. Jacques Guyaux et l'Italien Mr. Marcello Palumbo ont reçu le „prix européen de journalisme.” Ce prix est attri-

bué par le comité directeur de l'Union des Journalistes Européens, dont le président est le prof. Antoon Breynne.